

TROISIÈME PARTIE

La francophonie africaine

Le français hors de France par G. Manessy¹

TEXTE N° 16

La position des gouvernements africains, pressés de toute part de définir une politique linguistique, est fort incommode. Ils supportent le poids d'une tradition coloniale qui leur a légué un appareil juridique, administratif, politique et militaire dont la langue de fonctionnement est le français, desservi par un personnel qui, pour une bonne part, « pense en français »². Responsables d'États mal armés pour mener isolément une action internationale efficace, et trop différents pour pouvoir se donner une même doctrine sociale et économique, ils sont conduits à fonder leur union sur le patrimoine commun de la francophonie. Ils doivent enfin tenir compte à la fois des revendications d'intellectuels qui dénoncent, à bon droit, l'aliénation culturelle qu'implique l'usage du français, et de la pression des masses qui exigent l'accès à un savoir qui, selon la logique même du système, se dévalue à mesure qu'il s'étend. La suppression du français n'étant nulle part envisagée, la seule solution concevable est l'instauration d'un « bilinguisme harmonieux »³ où le français conserverait ses fonctions de langue technique et, connu de tous, deviendrait une sorte de véhiculaire à l'échelle de l'État, tandis que les langues africaines, valorisées, normalisées et enseignées, seraient employées dans tous les actes de la vie quotidienne, publique et privée. C'est apparemment vers un équilibre de cette sorte que tendent des pays comme la Côte d'Ivoire et le Gabon où le plurilinguisme traditionnel (langues vernaculaires, langues véhiculaires, français) pourrait céder progressivement la place à un bilinguisme langue maternelle/français. Une telle complémentarité est plus facile à prôner qu'à réaliser, compte tenu de la variété et de la complexité des situations sociolinguistiques. En ce qui concerne le français lui-même, elle risque de poser un problème nouveau : pour qu'il soit assimilé aux valeurs nationales, il faudra lui permettre d'acquérir, au sein de chaque État, un certain degré d'originalité. « Il ne faut pas – écrit J.P. Makouta-Mboukou – que les Négro-africains subissent simplement une langue qui leur est totalement étrangère, il faut qu'ils ne soient plus de simples et mauvais consommateurs de la langue française, mais qu'ils la recréent pour la rendre accessible à leur

1. Texte extrait de l'introduction, rédigée par G. Manessy, à la partie de l'ouvrage collectif coordonné par A. Valdman, intitulée « Le français en Afrique noire ».

2. L.S. Senghor dans « Le français langue de culture », article publié dans la revue *Esprit* (pages 837-844).

3. Expression utilisée par P. Dumont dans « La situation du français au Sénégal » dans *Le français hors de France* (pages 363-377).

mode de vie et à leur manière de penser. »¹. Ce souci de « récréation » répond effectivement à une revendication qui commence à se faire jour en Côte d'Ivoire comme au Cameroun et probablement aussi ailleurs : celle d'un français local « à l'africaine ». Il se heurte à l'intolérance des tenants du français universel ou plus simplement au légitime souci de ne pas perdre les avantages que procure à tous l'usage d'une langue internationale. Peut-être cette dernière inquiétude est-elle vaine. L'exemple du « français populaire » de Côte d'Ivoire montre combien il est difficile à un parler véhiculaire de se constituer en pidgin lorsqu'il est exposé à la pression des modèles offerts par l'école et par la radio. La mobilité des personnes, la circulation des écrits et la puissance des émetteurs radiophoniques permettent de penser que les mécanismes qui garantissent normalement la cohésion d'une communauté linguistique joueraient aussi en faveur de l'unité de la langue française, même dépouillée tout à fait du « vieil oripeau de l'abstraction universalisante »².

ANALYSE

Publié en 1979, le texte de G. Manessy³ porte la marque de son temps par sa manière de poser le problème des relations entre le français et les langues africaines. A l'époque, c'est bien en termes de bilinguisme harmonieux et de complémentarité que la plupart des hommes politiques abordaient les questions de politique linguistique en Afrique noire francophone en se laissant prendre eux-mêmes au piège de leurs propres discours lénifiants sans doute largement justifiés à une époque où le spectre de la renaissance des tribalismes était de nature à remettre en cause le bien-fondé de la décolonisation. Pourtant, au lendemain des indépendances, les langues africaines restaient encore méconnues et par conséquent méprisées. Méconnues, certes, car très peu d'études sérieuses leur avaient été consacrées et méprisées parce qu'on les jugeait généralement inaptes à assumer des fonctions autres que celles habituellement dévolues aux parlers vernaculaires. D'autre part, l'appartenance à la francophonie de tous les États africains nouvellement indépendants avait pris, dès 1960, une résonance éminemment politique. Seule la Guinée sortit de la mouvance francophone et s'exclut par là-même des circuits de la coopération française, refusant la tutelle de l'ancien colonisateur. La question n'est pas de savoir si, dans cette affaire, le politique eut l'initiative sur le linguistique ou l'inverse, l'essentiel est de constater le résultat, à savoir qu'en dehors de la francophonie (culturelle ou prétendue telle) il ne pouvait y avoir de salut (économique et/ou politique) pour les anciennes colonies françaises d'Afrique. Prisonnier de ce dilemme, un fin politique comme L.S. Senghor, par ailleurs singulièrement attaché, de par son éducation, aux valeurs fondamentales de la culture française la plus traditionnelle, opta pour la défense de l'har-

1. Citation extraite de l'ouvrage de J. P. Makouta-Mboukou, *Le français en Afrique noire*.

2. Expression utilisée par E. Glissant dans un article intitulé « Langue et multilinguisme dans l'expression des nations modernes » publié en 1972 dans *La revue de l'AUFELF*, pages 33-38.

3. Professeur émérite à l'Université de Nice, G. Manessy est un linguiste et un sociolinguiste spécialiste du domaine africain.

nieux bilinguisme africano-français qu'il fut un des plus fervents à prôner. Celle-ci, pendant une vingtaine d'années (entre 1960 et 1980), fut conçue en termes d'équilibre. Il s'agit, d'un côté, de renforcer la connaissance du français c'est-à-dire d'augmenter considérablement le nombre des locuteurs africains du français grâce à la scolarisation de masse et de l'autre, de revaloriser les langues africaines jusque-là cantonnées dans le ghetto de leur oralité anarchisante.

Ce fut donc effectivement en termes de scolarisation, c'est-à-dire en termes institutionnels, que l'on s'attaqua, dans la plupart des pays, au problème du français. Enseigné presque partout selon la méthodologie propre aux langues étrangères, même s'il conservait une place privilégiée, celui d'une langue seconde et, surtout, d'une langue officielle, le français devait conserver ses fonctions de langue technique pour devenir, comme le souligne bien G. Manessy dans son texte, un véhiculaire à l'échelle de l'État. On sait le succès mitigé, pour ne pas parler d'échec, que connut cette politique pourtant généreuse mais complètement utopique. En effet, pour des raisons multiples mais convergentes, d'ordre économique, politique, culturel et pédagogique, les systèmes éducatifs africains ne purent faire face aux exigences de la scolarisation de masse qu'ils avaient définie lors de la Charge d'Addis-Abeba signée en 1961, au lendemain des indépendances.

1. Développement et promotion des langues nationales

Pour ce qui est des langues africaines, ou encore nationales, certains États ne ménagèrent pas leurs efforts pour parvenir à les normaliser de façon à rendre possible leur introduction dans les programmes scolaires officiels, seule voie possible - c'est, du moins, ce que l'on pensait à l'époque - pour leur valorisation et, par conséquent, pour l'instauration de ce fameux bilinguisme supposant que les unes (les langues africaines) et l'autre (le français) seraient enfin bientôt sur le même pied d'égalité. Cette normalisation passa, dans un premier temps, par la création d'alphabets et l'adoption de décrets officiels fixant le découpage des mots, c'est-à-dire l'orthographe.

Ces mesures techniques étaient-elles de nature à véritablement promouvoir un harmonieux bilinguisme ? C'était compter sans plusieurs éléments qui apparaissent aujourd'hui très clairement à l'observateur sociolinguiste. Le premier d'entre eux est la difficulté qu'il y a à parler de bilinguisme dans des situations où les langues en présence ne sont manifestement pas sur le même plan et ne sont pas près de l'être. La première manifestation du malaise qui caractérise la plupart des situations de langage en Afrique fut l'affirmation, par les intellectuels africains, de leur aliénation culturelle dont ils rendaient le français responsable. Dans ces conditions, parler de bilinguisme relèverait aujourd'hui de l'irréalisme le plus fou ou de la pure et simple malhonnêteté intellectuelle. Le beau rêve caressé par les linguistes des années soixante-dix s'est bel et bien écroulé mais y croyaient-ils vraiment à cette époque ou se contentaient-ils d'emboucher prudemment, et sans doute trop frileusement, les trompettes des pouvoirs politiques en place ? Il ne faut donc plus parler de bilinguisme mais de diglossie, d'harmonie mais de conflit, d'équilibre mais de rupture.

Celle-ci fut encore plus profonde lorsqu'on commença à percevoir le décalage entre les efforts, en particulier financiers, déployés pour la diffusion du français en Afrique et le peu de moyens que l'on continua d'accorder aux recherches sur les langues africaines. Non seulement les centres de recherche universitaires ne furent très vite pratiquement

plus financés (c'est la pénurie la plus complète depuis une dizaine d'années au moins) mais la plupart des expériences menées sur le terrain pour évaluer tous les problèmes posés par l'enseignement des langues nationales furent abandonnées (on pense en particulier aux efforts déployés au Sénégal par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique – A.C.C.T. – pour l'ouverture de dix classes wolof dans la banlieue de Dakar, qui furent réduits à néant lorsque le ministère de l'information de ce pays récupéra purement et simplement le matériel de diffusion qui avait été offert au ministère de l'Éducation nationale par l'A.C.C.T. !).

Mais les problèmes techniques posés par la normalisation des langues africaines et leur insertion dans les programmes scolaires n'expliquent pas à eux seuls les difficultés rencontrées par les États dans la mise en place de leur politique de revalorisation de ces langues. Il y a que toute campagne d'aménagement linguistique doit s'accompagner de mesures très précises de nature à réellement promouvoir l'usage et la connaissance de telle ou telle langue. Comment inciter un enfant à apprendre à lire en fon (langue parlée au Bénin), s'il n'y a aucune littérature publiée dans cette langue, aucun journal, aucun roman, rien ? Comment convaincre un père d'élève d'envoyer son fils à l'école diola (langue parlée en Casamance) s'il n'a pas la certitude que cette langue lui ouvrira des portes que ne lui ouvre pas le français ?

2. Émergence du français langue africaine

Parler d'harmonieux bilinguisme, c'est également supposer que le français, comme les autres langues parlées en Afrique, participe de la construction et du développement de l'identité collective africaine. On parlera plus ici d'identité collective que d'identité culturelle pour bien insister sur le fait que l'on ne dissocie pas la langue de la culture qu'elle est toujours chargée de véhiculer. Mais comment un français purement institutionnel, c'est-à-dire exclusivement scolaire, assujéti à une norme totalement extérieure à ses locuteurs, pourrait-il remplir cette fonction ? Il y a là un hiatus que l'école africaine n'a pas encore su résoudre mais que le texte de G. Manessy a le grand mérite de mettre en lumière. C'est plus particulièrement à un linguiste africain cité par G. Manessy, J.P. Makouta-Mboukou, que nous devons l'idée de voir les locuteurs africains du français promus, du rang de simple consommateurs, à celui de « créateurs ». Autrement dit, bien avant que ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le français d'Afrique ne devienne une réalité sociolinguistique objet d'étude, l'auteur de l'ouvrage intitulé *Le français en Afrique noire* envisageait déjà l'émergence d'un processus d'appropriation du français par ses locuteurs du sud du Sahara.

Ce français à « l'africain », pour reprendre l'expression de J. P. Makouta-Mboukou, n'est pas un français au rabais pour Africains. Il s'agit d'une langue qui se veut de plus en plus adaptée aux besoins de ceux qui la parlent et qui l'écrivent, sans pour autant devenir une énième langue africaine destinée à remplacer les autres, ultime sous-marin d'un néo-colonialisme en voie de perte. Ni sabir, ni créole, ni pidgin mais un français régional, avec ses registres de langues, ses formes écrites et orales, mais aussi ses néologismes, ses emprunts, enfin tout ce qu'il lui faut pour être l'instrument adéquat à la disposition de celui qui s'en sert. Cette conception élargie de la norme franco-française encore prônée par certains nostalgiques du siècle de Louis XIV (en France même le Vieil Homme n'est pas mort) a l'immense avantage de libérer le français du ghetto de l'école dans lequel il est en train de périr dans la plupart des pays africains. Il faut accepter l'idée

qu'il existe un français populaire africain en passe de devenir dans de nombreux endroits une véritable langue véhiculaire. Bien sûr, ne manquera pas de se poser, dans des délais très brefs, le problème de la norme scolaire à retenir. Des spécialistes y travaillent mais l'essentiel est de savoir qu'il existe un français bien vivant qui ne demande qu'à se développer en Afrique. Il a, pour l'instant, toutes les caractéristiques d'une langue populaire et certaines des usances relevées ici ou là ne sont pas loin de l'anarchie. Mais est-ce une raison suffisante pour l'empêcher de vivre ? Et les nostalgiques de l'époque coloniale auraient-ils oublié que le français académique, objet de leur vénération d'aujourd'hui, n'est pas né jadis quai Conti mais dans les mauvais lieux de la Gaule romaine ?

On assiste donc à la fois à un dépassement des conflits linguistiques qui faisaient rage en Afrique au lendemain des indépendances, et en ce sens le rêve de l'harmonieux bilinguisme est peut-être en train de se réaliser, et à un déplacement de la guerre des langues. Celle-ci n'aura pas lieu entre le français et les langues africaines et on le doit sans doute à tous ceux qui ont prôné la symbiose et la complémentarité dans les années soixante-dix mais peut-être entre les tenants d'une francophonie pure et dure et ceux d'une francophonie accordant ses droits à la différence : celle des usages linguistiques. Ceux-ci ont raison mais il faut qu'ils sachent aussi que rien, en Afrique comme dans le reste du monde, n'empêchera un jour personne d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle.

Réflexions sur la situation linguistique à Madagascar par M. Rambelo¹

TEXTE N° 17

Une première remarque s'impose ici. L'expression « langue étrangère » (teny vahiny) que l'on emploie dans les textes officiels pour qualifier le français à Madagascar est donc assez mal choisie dans la mesure où cette langue, héritée de la colonisation française, reste une composante essentielle de la réalité linguistique du pays.

En effet, qu'est-ce qu'une langue étrangère ? C'est une langue dont l'acquisition se fait le plus souvent dans le cadre d'un apprentissage scolaire, qui est parlée sur une autre aire géographique et par une autre communauté, différentes de celles auxquelles appartient l'apprenant. C'est par exemple la situation du russe, de l'allemand ou de l'espagnol à Madagascar.

La langue seconde est différente de la langue étrangère en ce sens que c'est une langue qui, pour les besoins de la communication au sein d'une communauté donnée, est utilisée en plus de la langue maternelle, donc pouvant entrer en concurrence avec elle. Les fonctions respectives de la langue seconde et de la langue maternelle sont en général différenciées car ces deux langues n'ont pas le même statut socio-culturel et politique. Cette inégalité de statut associé au fait que le contenu de l'enseignement d'une langue seconde renvoie aux réalités quotidiennes de l'apprenant, font que l'apprentissage de cette dernière se pose souvent en terme de conflit culturel (phénomène de déculturation et d'acculturation) ; ce qui n'est pas le cas pour l'apprentissage de la langue étrangère dont le contenu des cours renvoie à une civilisation « étrangère » à l'apprenant.

Si le français n'est pas une langue étrangère à Madagascar est-il pour autant une langue seconde ?

La réponse n'est pas simple, car lorsqu'on parle de langue seconde ou de langue étrangère, on se réfère à des situations sociolinguistiques dont l'approche nécessite la prise en considération de facteurs aussi bien linguistiques et sociaux que géographiques et politiques.

Si l'apprentissage du français est inscrit dans les programmes scolaires à Madagascar, et cela depuis l'Éducation de base, c'est parce que non seu-

1. Texte extrait de l'article de M. Rambelo publié dans *Études de Linguistique Appliquée* (page 7-22).

lement cette langue peut être, dans l'orientation politique suivie par le régime actuel, un instrument de développement et de coopération, mais en outre, l'État malgache pour des raisons historiques et politiques, est un État bilingue. En effet, le français contribue, avec le malgache officiel, au fonctionnement de ses institutions. Ainsi que le fait remarquer W. F. Mackey (1976) : « L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont ; il est bilingue parce que comme État, il fonctionne dans plus d'une langue ; ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule. Le bilinguisme de l'État n'est donc pas un bilinguisme individuel, c'est un bilinguisme institutionnel. » Et si nous nous référons aux différentes catégories d'États bilingues dégagées par W. F. Mackey, le cas de Madagascar relève de ce qu'il appelle un bilinguisme nationaliste, dans la mesure où cette situation est en principe une « solution transitoire, en vue d'établir la langue nationale comme seule langue officielle. »

Outre sa fonction de langue officielle, le français assure aussi la fonction de langue des relations internationales ainsi que celle de langue d'enseignement dans le second cycle du secondaire et à l'Université ; il est par ailleurs l'outil de travail privilégié dans le monde des affaires (banques, assurances, etc.)

Mais si maintenant, à partir de critères sociaux et géographiques, nous tentons de dégager les groupes francophones à l'intérieur de la communauté linguistique symbolique que constitue le peuple malgache, nous constatons qu'en milieu rural, avec l'absence de tout bain linguistique extra-scolaire, à laquelle s'ajoute l'isolement dû à la détérioration de l'infrastructure routière et à la pénurie chronique des piles électriques indispensables au fonctionnement des postes de radio qui relient le monde rural à l'ensemble du pays, le français est une véritable langue étrangère. Par contre dans les classes possédantes qui vivent dans les grandes villes, qui ont pu jouir d'une éducation en français et dont les enfants ont fait (ou font) des études en France, ou sur place mais dans les lycées français ou dans les établissements privés, souvent confessionnels, réputés pour leur niveau, le statut du français se rapproche beaucoup plus de celui de langue seconde.

Bien qu'intéressante parce qu'elle permet une première approche du statut du français à Madagascar, cette dichotomie langue étrangère/langue seconde ne nous satisfait donc pas pleinement, compte tenu de sa fonction de différenciation sociale et de son champ fonctionnel (pouvoir, prestige, domination), le français n'est-il pas plutôt, comme il l'est aussi dans d'autres pays africains, anciennes colonies françaises, une langue « spéciale » ?

ANALYSE

C'est presque un lieu commun de souligner combien les apports de la sociolinguistique ont remis en cause nombre de postulats de la linguistique qui pour d'évidentes raisons de pureté scientifique, de rigueur méthodologique ont constitué la langue comme objet d'investigation parfaitement autonome dans son fonctionnement systémique, indépendant de tout contexte situationnel et gommant purement et simplement les interactions sociales complexes établies par et dans le langage. Nous savons un peu mieux ce que parler une langue veut dire, dans une aire géographique politiquement organisée. C'est bien à une analyse de type sociolinguistique que nous convie M. Rambelo, sociolinguistique malgache¹, en étudiant le français comme une des composantes linguistiques de l'État de Madagascar.

1. Quelles sont les fonctions du français à Madagascar ?

M. Rambelo dégage trois fonctions de la langue : une fonction politique (liée au développement intérieur), une fonction d'enseignement et une fonction véhiculaire (liée aux échanges économiques et aux activités de coopération) intra et interlinguistiques.

Les aires d'influence allouées à la France en Afrique par le traité de Berlin en 1885 se sont transformées en aires linguistiques où la prégnance de l'administration coloniale, même si elle n'est pas spontanément encline, dans un premier temps, à diffuser et à enseigner sa langue, restera marquante jusqu'aux indépendances.

On peut comprendre pourquoi, après trente ans d'indépendance, aucun pays africain (sauf la Guinée) n'a remis en cause cet héritage venu d'ailleurs. Les raisons historiques se sont muées en raisons pragmatiques, la fatalité transformée en praxis réaliste. Quelle unité politique naissante aurait récusé, par vague souci d'authenticité encore bien timide, un appareil d'État prêt à l'emploi, véhiculé dans une langue forte parfaitement codifiée dans sa phonologie et sa grammaire, stabilisée dans son lexique ! Des lois, des ordonnances, des documents administratifs, une fiscalité codifiées par l'écrit, directement utilisables, instruments de pouvoir parfaitement mis en place et auxquels les élites africaines sont déjà associées ont dû renforcer les évidentes tendances centralisatrices favorisées à Madagascar par une relative homogénéité linguistique. Le français langue officielle, n'était-ce pas aller dans le sens de l'histoire, même si celle-ci avait commencé par un à-coup grandiose ? On peut imaginer la double force d'un pouvoir fonctionnant dans un bilinguisme institutionnel.

Outre cet instrument d'unification nationale contribuant au fonctionnement des institutions, la langue française est la langue de l'enseignement. Mais il apparaît que l'outil de scolarisation dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire est la langue malgache. Qu'une malgachisation de l'enseignement ait été possible suppose un véhiculaire relativement homogène dont une variété ait été dûment codifiée afin d'être enseignée, événement rarissime en Afrique, et de plus, dans un pays comptant plus d'une dizaine de millions d'habitants. Une telle situation n'a guère d'équivalent ailleurs sur le continent quand on observe l'in vraisemblable émiettement linguistique de certains pays privés d'un véhiculaire dominant et affublés d'une multiplicité aussi hétérogène que

1. Auteur du chapitre intitulé « Langue nationale, français et développement, éléments pour une politique d'aménagement linguistique à Madagascar » de l'ouvrage collectif *Langues, économie et développement*, tome 2, publié sous la direction de R. Chaudenson.

chaotique de variétés : 60 langues en Côte d'Ivoire, 230 au Cameroun, 250 au Zaïre... N'y en aurait-il que 4 ou 5, déclarées nationales, comme au Sénégal, quel État en adolescence politique et économique aurait-il pu se permettre une alphabétisation institutionnelle à grande échelle de l'Africain, dans la langue de sa culture, la plupart du temps non graphiée et pas même codifiée ? « Nous ne voulons pas être en retard au rendez-vous de l'an 2000 » clamait L.S. Senghor en justifiant sa politique linguistique d'enseignement du français, langue du colonisateur, face à ceux qui criaient à l'aliénation, parfaitement conscient qu'il était de l'énormité de l'énergie et des moyens financiers requis pour réaliser un enseignement en langue(s) nationale(s) et, de plus, fort inquiet d'une possible balkanisation linguistique de l'Afrique. On ne peut oublier le slogan : « A bas les langues nationales ! » que les manifestants hurlèrent en Guinée lors de la mort de Sékou Touré en 1984, suivi de près par l'adoption, quelque peu euphorique, du français comme langue d'enseignement à tous les niveaux.

Instrument de formation et de développement, le français assure pour l'État malgache la fonction de la langue des relations internationales tandis qu'à l'intérieur il reste l'outil de travail privilégié du monde des affaires. Quelles que soient l'intransigeance et l'étroitesse de leurs nationalismes, leur criante volonté d'authenticité, bien rares sont les États qui se soient privés de cet instrument qui les reliait à une grande nation économiquement intéressante et aux pays « frères » de l'Afrique. Et aujourd'hui, il paraît inconvenant de se demander à qui profite la francophonie des affaires !

Voici énoncées les trois fonctions capitales de la langue française dans l'économie du marché linguistique de Madagascar. Mais, d'après M. Rambelo, l'intention de cet État est d'établir la langue nationale comme seule langue officielle. Nous l'avons dit, l'existence d'un malgache officiel suppose la stabilisation puis la codification d'une variété véhiculaire, sa standardisation, sa généralisation, ce que l'on nomme sa normalisation afin d'en faire une koïné, véhiculaire efficace d'information, de pouvoir, de communication, de décentralisation de la gestion, de formation dans certains secteurs du développement national. La question que l'on peut se poser est celle de la relation de cette variété avec les autres. Dominance ? Symbiose ? Superposition ? Marginalisation ? Assimilation progressive ? Élimination ? La glottophagie n'est-elle pas une donnée de la glottophtique ?

2. Le français et l'organisation sociale à Madagascar

L'analyse des aspects sociaux et géographiques de la communauté linguistique malgache que dégage M. Rambelo fait émerger deux aspects clés de la réalité linguistique africaine.

a) La réalité linguistique des milieux urbains

La ville africaine brasse, dans une grande hétérogénéité, de nombreuses langues en contact : officielles, véhiculaires, vernaculaires. Les villes sont le siège de l'administration, les lieux des marchés, de l'échange économique, de l'hyperpuissance médiatique et publicitaire écrite, auditive, visuelle. En brousse, au village, où se pérennise le système socio-culturel-économique traditionnel, la langue est ressentie et conservée comme une valeur identitaire. Et quand on dit identitaire, on sait combien l'on est revenu d'une hypothèse remise en cause récemment : une langue = une culture et l'on sait combien, en Afrique, la tribu est une unité culturelle forte, même si l'on parle peu ou prou la variété

vernaculaire de la tribu voisine. C'est par et dans la langue que perdure la famille, l'histoire, la religion, la culture, les rites, l'échange avec le surnaturel, mais l'on ne sait trop, du patrimoine ancestral ou du vernaculaire, lequel préserve et fortifie l'autre.

Il nous paraît que, passer du monde rural à la ville est bien autre chose que d'avoir ou de ne pas avoir de piles électriques pour faire fonctionner son poste de radio. Et l'on peut penser combien l'étiquette un peu hâtive de « groupes francophones en milieu rural » est optimiste, comme l'est d'ailleurs tout autant celle de francophone que l'on accroche à certains pays. Choquerions-nous si nous disions que l'accélération des migrations vers la ville, accentuées dans les pays du Sahel par la sécheresse ravageuse et meurtrière, outre l'extraordinaire brassage multilingue, a dû plus œuvrer pour la francophonie que la réfection de l'infrastructure routière détériorée ou l'envoi massif de piles électriques dans les villages ? Non tant que le contact avec la langue officielle y soit devenu plus étroit, qu'il y ait une immersion plus grande dans l'espace francophone et dans une exposition plus forte à la langue, mais parce que l'effondrement des valeurs identitaires fortement liées à l'espace socio-culturel et économique abandonné, et souvent définitivement, a provoqué une amnésie culturelle et de nouveaux choix linguistiques plus adaptés à une situation de survie.

b) La vérité linguistique des classes prépondérantes

Le deuxième aspect est le choix linguistique des classes possédantes préoccupées de scolariser leurs enfants en français : en France, dans les établissements français du pays ou les établissements privés. Ceci laisse entrevoir que, malgré tous les discours sur la malgachisation, qui n'ont pas dû manquer d'être nombreux et véhéments, les classes dominantes ont naturellement associé la compétence linguistique en français à un pouvoir de classe et vu dans le français l'accès au monde moderne et ses valeurs économiques être le véhicule d'un modèle de société convoité. Ce désir est probablement d'autant plus intense que l'on ne peut oublier le grave isolement de Madagascar dans lequel l'a plongé son flirt avec les idéologies socialistes de l'Est. L'enseignement élitiste recherché, ce n'est pas seulement la recherche d'une compétence linguistique légitimée par les normes scolaires, c'est l'inscription dans l'économie du marché linguistique et l'accès au prestige, au pouvoir, à la domination perpétuée. N'est-ce pas là le passage du bilinguisme à la diglossie, la reconnaissance du statut politique supérieur de la langue française devenant instrument d'action, d'autorité autant qu'objet d'intellection ? La malgachisation à toute force, c'est pour les pauvres, les dominés, les exclus futurs du marché du travail, des métiers modernisants, des emplois créés par les investisseurs étrangers. Quant au malgache officiel, de la capitale, des autres grandes villes, il est fort probable que ce soit une variété H (High) du vernaculaire qui soit à l'honneur, accentuant le clivage urbain / rural, possédants / possédés !

3. Les notions de FLE et de FLS

L'analyse sociolinguistique de M. Rambelo se fait à travers deux notions : français langue étrangère (FLE) et français langue seconde (FLS). Avant de s'interroger sur le caractère opératoire de ces deux notions, essayons de les éclairer.

La notion de FLS, émergée peu à peu des méthodologies du FLE a sensibilisé les pédagogues à la spécificité des apprentissages des publics scolaires africains dont les objectifs, le cadre, les horaires et les conditions d'apprentissage n'ont rien à voir avec les publics, en général adultes, des méthodes de FLE. En effet, le cadre d'apprentissage du

français en Afrique est institutionnel ainsi que le découpage en niveaux d'étude, les objectifs y sont régis par des Instructions officielles, les horaires hebdomadaires, le contenu et la progression par des programmes nationaux. Et surtout, le français est la langue d'enseignement des autres disciplines, donc langue de scolarisation, de formation. Bref, des conditions de fonctionnement qui s'apparentent au français de France, ce qui a pu faire dire à certains esprits pressés ou peu regardants, qu'il n'y avait plus de distinction à faire entre la didactique du français langue maternelle (FLM) et celle du FLS d'Afrique, présupposant par là même l'identité des conditions d'acquisition du natif et du non-natif. Cette attitude peut avoir la vertu de rasséréner les partisans de l'immobilisme tranquille qui peuvent ainsi enseigner sereinement à Djibouti par exemple, comme ils le feraient à Saint-Amand Montrond, avec un égal bonheur !

Nous pensons que cette notion de FLS est peu apte à éclairer la dynamique d'une société de diglossie, peu pertinente dans une analyse sociolinguistique d'autant que nous jugeons assez confuse la remarque suivante : « en milieu rural, le français est une véritable langue étrangère » et cette autre : « dans les classes possédantes... le statut du français se rapproche beaucoup plus de celui de la langue seconde ». Que M. Rambelo ne soit pas satisfait outre mesure du caractère opératoire de cette dichotomie FLS/FLE, nous le concevons d'autant mieux qu'elle a fortement ambiguïté son essai d'analyse du statut, des fonctions mais aussi des usages de la langue française. Avec des données aussi peu claires ni stables, une démolinguistique aussi fluctuante en Afrique, une typologie des situations linguistiques nous paraît impossible à travers le couple FLE/FLS. Une tentative beaucoup plus fine, beaucoup plus riche est celle de R. Chaudenson qui propose une grille d'analyse des situations linguistiques fondée sur la distinction entre statut et corpus. Le statut réfère au caractère officiel d'une langue, décidé constitutionnellement et à tous les usages institutionnels : administration, justice, enseignement, affaires et médias de communication. Le corpus renvoie à tout ce qui relève de l'usage, des modes d'appropriation de la langue, de la production langagière dans la vie quotidienne, de sa qualité linguistique ; des réglages fins et des systèmes de pondération tentant d'atténuer les inévitables approximations et incertitudes dans un domaine aussi fluctuant.

M. Rambelo trouve mal choisie l'expression « langue étrangère » dans le statut officiel qualifiant la langue française. Nous y voyons, pour ce qui nous concerne, une volonté de démarcation bien légitime et le rappel discret et ferme que le français est bien la langue de l'étranger quel qu'ait été antérieurement le degré de réussite de sa politique d'assimilation. Il va de soi qu'il ne peut y avoir, dans cette expression d'un texte officiel, aucun implicite didactique mais un simple étiquetage soulignant le caractère d'importation de cette variété.

La notion de langue spéciale à laquelle M. Rambelo se résout finalement recouvre bien, dans son impuissance, l'énorme difficulté à dresser une typologie de l'extraordinaire kaléidoscope du plurilinguisme africain. Une trentaine d'États ayant en commun l'usage du français, 2 000 langues, voilà en effet un espace linguistique bien spécial ! Mais si le français n'est pas la langue de l'Africain, pas plus qu'il ne l'a été ni qu'il le sera, on peut voir que l'Afrique parle français, avec nous, malgré nous, et peut même l'écrire avec grand talent. Il ne nous reste plus qu'à œuvrer pour le mieux enseigner.

Ce que je crois par L.S. Senghor

TEXTE N° 18

Dans Ce que je crois, ouvrage publié en 1988, sorte d'essai consacré à l'étude des notions de négritude, de francité et de civilisation de l'universel, L.S. Senghor cite un extrait du Rapport Jeanneney, rédigé en juillet 1963 à la demande du Général de Gaulle et portant sur la politique de coopération avec les pays en voie de développement. Voici cet extrait :

« La France peut aussi attendre de sa coopération des avantages économiques indirects et un enrichissement culturel... Que la France imprègne d'autres pays de ses modes de pensée, elle tisse des liens dont l'intimité les incitera à lui apporter, à leur tour, le meilleur d'eux-mêmes. La culture française s'est épanouie, au cours des siècles, grâce à des apports étrangers constamment renouvelés. Si les pays qui auront reçu d'elle une initiation à l'esprit scientifique lui font connaître des modes nouveaux d'expression artistique ou des conceptions philosophiques, sociales ou politiques originales, notre civilisation s'en trouvera enrichie. »

Commentaires de L.S. Senghor :

Ce texte est capital. Il l'est d'autant plus que, même parmi les pays latins, il est rare d'entendre, non pas des professeurs ou des écrivains, mais des hommes politiques tenir de tels propos. Sauf au Portugal, où j'ai ouvert précisément, en 1980, un colloque sur le métissage à l'Université d'Évora...

Ce que la France nous a apporté de primordial, d'irremplaçable, plus qu'aucun autre pays d'Europe, c'est l'esprit de méthode et d'organisation, comme j'aime à le dire, ou, pour citer le *Rapport Jeanneney*, un « mode d'expression et une méthode de pensée ». Pour m'en tenir à l'Afrique, celle-ci a, depuis le début du siècle, beaucoup apporté, notamment dans les domaines des arts plastiques, de la musique et de la poésie, sans oublier la danse qu'a renouvelée Maurice Béjart, dont le père, Gaston Berger, était un métis franco-sénégalais. Comme on le sait, Gaston Berger a ajouté, aux quelque quarante pas de la danse classique, d'autres venus des quatre autres continents : d'Afrique naturellement, mais aussi d'Amérique noire comme de l'Inde dravidienne.

C'est dire que, comme dans les pays du Maghreb, qui, dans ce domaine, sont exemplaires, les pays d'Afrique noire, d'Asie et d'Océanie commencent

ceront par choisir, chacun, une ou plusieurs langues originaires pour en faire des langues nationales. Il n'est pas question d'écarter le français, pas même d'en faire une langue étrangère, mais bien une langue officielle ou de communication internationale. C'est le cas du Sénégal, où les six principales langues d'origine authentiquement africaine sont étudiées selon les méthodes scientifiques les plus modernes, soit à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (I.F.A.N.), soit au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (C.L.A.D.).

Ainsi justifiée la francophonie, comme un projet de civilisation humaine, il est temps d'en venir à sa réalisation au plein sens du mot, mais d'abord à son organisation structurelle.

ANALYSE

Face à une définition de la coopération proposée par un homme politique épris de culture, ancien ministre du Général de Gaulle, L.S. Senghor réagit à la fois en politicien mais aussi en homme de culture qu'il est lui-même. Cette bivalence qu'on lui a toujours reconnue à l'extérieur de son pays pour la saluer, d'aucuns, au Sénégal, l'ont qualifiée d'équivoque voire même parfois de malhonnête. Quoiqu'il en soit, recul nécessaire de l'homme d'État ou simple manœuvre dilatoire face à l'épineux problème des langues en présence en Afrique et de la montée anarchique des langues vernaculaires, cette dualité est le trait principal de la conception senghorienne de la francophonie, exposée à travers de très nombreux autres textes de l'auteur des *Lettres d'hivernage*, peut-être beaucoup plus connus que celui-ci qui a néanmoins le mérite d'être l'un des derniers écrits sur le sujet par le président poète. Cette approche très personnelle de ce qu'il est convenu désormais d'appeler francophonie – mot programme qui appartient au champ sémantique de la politique – ne développe qu'un seul des aspects du problème qui fait couler tellement d'encre depuis le début des années soixante, époque des indépendances africaines. D'autres documents viendront donc compléter la palette de l'observateur sociolinguiste passionné par le déroulement, parfois inattendu, de ce qu'on pourrait appeler, non sans malice, le feuilleton francophone.

La coopération, selon J.M. Jeanneney, est sentie comme un espace de générosité, un lieu d'échange et de rencontre, mais, en même temps, la conception de l'ancien ministre du Général de Gaulle n'échappe pas au vieux démon français qui a profondément marqué de son empreinte la pratique coloniale : la vieille tentation de l'assimilationnisme soutendue par l'idée force selon laquelle la France est la dépositaire privilégiée de valeurs universelles constituant l'esprit scientifique, dont Elle se charge, parce que c'est sa mission, d'imprégner les autres peuples. Cette condition remplie, une fois reconnue la suprématie de l'esprit cartésien, alors seulement ceux-là pourront participer de la Grande Œuvre commune et faire connaître à leur tour à la France, mère de la Pensée, de nouveaux modes d'expression artistique, de nouvelles conceptions philosophiques, sociales ou même politiques.

C'est à ce prix que l'Afrique et la France seront toutes deux exactes au « rendez-vous du donner et du recevoir », pour parler comme A. Césaire.

1. La conception senghorienne de la francophonie

L.S. Senghor, agrégé de grammaire, poète français, homme politique français, académicien français est un pur produit – parfaitement réussi – du système français et il adhère totalement au postulat de la suprématie française en matière de « mode d'expression et de pensée » puisqu'il est même allé, en d'autres lieux, par exemple à la tribune de l'Assemblée nationale de son propre pays, le 17 mars 1967, jusqu'à définir la francité comme « une nouvelle manière de concevoir et d'agir ».

C'est donc, d'abord, en termes de politique que L.S. Senghor définit la francophonie, en faisant sien le point de vue quelque peu anthropocentriste de J. M. Jeanneney parce qu'en chef d'État qu'il est, il affirme que le Sénégal a « besoin, en ce xx^e siècle, d'une manière efficace de concevoir et d'agir, puisque – continue-t-il toujours dans le même discours du 17 mars 1967 – nous voilà au seuil de la société industrielle, au seuil de l'action logique, de l'action dialectique, surtout de l'action efficace ».

C'est de cette conception qu'on peut induire le rôle que L.S. Senghor entend voir jouer en Afrique à la langue française et, par conséquent, aux autres langues avec lesquelles celle-ci est en contact. La distinction qu'il fait entre langue officielle – fonction dévolue au français – et langues nationales est, à ce titre, particulièrement intéressante mais très discutable. En effet, peut-on vraiment parler de langues nationales lorsque la liste de celles-ci, comme ce fut le cas au Sénégal en 1968, est établie par décret selon des critères mystérieux ?¹ Pourquoi réduire à six le chiffre des langues nationales sénégalaises, par exemple, alors que c'est une vingtaine de langues africaines qui sont parlées dans ce pays ? D'autre part, on peut se demander à quoi correspond réellement la notion de langues nationales sur un continent dont le découpage politique, très souvent hérité de l'administration coloniale, n'a rien à voir avec l'idée qu'on se fait ailleurs de la nation. Mais il faut aller plus loin et poser la question du rôle que L.S. Senghor entend voir jouer à ce type de langues. Rien n'en est dit dans le texte extrait de *Ce que je crois*, mais rien n'est dit, non plus, dans les autres grands textes du grand Sénégalais consacrés à la question linguistique en Afrique noire francophone. A ce propos, la comparaison esquissée ici par L.S. Senghor entre les pays du Maghreb et ceux d'Afrique noire ne paraît pas pertinente puisque les situations sociolinguistiques y sont totalement différentes. D'un côté, il existe, au Maroc par exemple, une langue véhiculaire largement majoritaire – c'est l'arabe parlé marocain – relayé par l'arabe littéral – arabe classique – et bientôt l'arabe dit moyen, celui des médias dans la plupart des pays arabes, et de l'autre, c'est-à-dire dans presque tous les pays africains d'Afrique noire, une grande diversité linguistique et des situations caractérisées par leur instabilité. Enfin, l'arabe a derrière lui une longue tradition d'écriture tandis que les langues africaines n'ont été dotées d'alphabets qu'à la fin des années soixante.

Le flou de la position senghorienne est encore accru par sa déclaration relative au caractère non étranger de la langue française. Ce n'est pas sur le plan didactique que se place l'ancien président du Sénégal où, de 1966 à 1980 et sous son égide, le français a été enseigné selon la méthodologie propre à l'enseignement des langues vivantes étran-

1. Décret n° 68-871 du 24 juillet 1968 relatif à la transcription des langues nationales.

gères : utilisation d'une méthode audio-visuelle, recours aux études interférentielles, primauté accordée à l'oral, etc. Il s'agit donc bien d'une prise de position politique touchant à la planification linguistique d'un État en voie de développement et soumis, à ce titre, à des impératifs extérieurs. Au Sénégal, comme dans la plupart des États francophones, le français demeure la seule langue d'enseignement dès la première année de l'école primaire et, de ce fait, occupe dans les programmes d'études la place d'une langue maternelle. C'est son caractère de langue officielle qui induit cette pratique imposée par la loi, même si, dans la réalité, elle subit de très nombreux aménagements. En effet, il n'est pas rare que, dans sa classe, le maître sénégalais, et plus généralement le maître africain, ait recours à la langue maternelle de ses élèves pour les aider à mieux comprendre ce qu'il est chargé de leur transmettre. C'est donc pour des raisons essentiellement politiques que l'Afrique noire francophone, dans son immense majorité, a choisi de faire du français une langue officielle : parce qu'il était la langue de l'ancien colonisateur et que les rapports de force sont toujours les mêmes, trente ans après les indépendances, parce qu'il est, parfois, la langue qui permet d'éviter d'autres conflits susceptibles de remettre en cause des unités nationales souvent très fragiles et, enfin, parce qu'il est une langue de communication internationale. Ce que L.S. Senghor présente dans son texte comme une alternative : langue officielle ou langue de communication, n'est en réalité, qu'une nécessité. C'est aussi parce qu'il est une langue de communication internationale, plus que la plupart des autres langues parlées sur le continent noir, que le français occupe une place privilégiée en Afrique noire francophone. Il faudrait donc, pour être moins ambigu que l'auteur de *Ce que je crois*, parler, comme on le fait au Maroc par exemple, de langue étrangère privilégiée ou de langue seconde.

La francophonie senghorienne, concept plus politique que linguistique se trouve, logiquement, au carrefour « du donner et du recevoir ». Il s'agit donc, comme le dit l'auteur lui-même, d'un projet de civilisation humaine et il n'est pas inutile à l'étude de son propos de rappeler ici que L.S. Senghor est l'un des prestigieux fondateurs de la négritude, cette volonté d'enracinement dans les valeurs de la civilisation nègre, qui n'est pas, aux yeux de cet admirateur de Teilhard de Chardin¹ qu'il demeure toujours, incompatible avec la langue française. Trouvant son expression la plus achevée à travers les structures de la langue de Voltaire, la négritude senghorienne ne se veut pas acculturation mais symbiose, autre maître mot de la pensée politique et culturelle de celui qui fut le père du Sénégal d'aujourd'hui. Cela ne peut se faire sans reléguer, pour l'instant, les langues africaines dans un rôle de second plan. C'est de cette façon qu'il faut interpréter l'affirmation selon laquelle « les six principales langues d'origine authentiquement africaine sont étudiées selon les méthodes scientifiques les plus modernes, soit à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (I.F.A.N.), soit au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (C.L.A.D.) ». Quand le président écrivain dit « étudiées » il veut dire « décrites » et non pas « enseignées », malheureusement...²

2. La francophonie africaine

Linguistes et sociolinguistes peuvent-ils se satisfaire d'une telle définition de la francophonie ? Assurément pas.

1. C'est à cet écrivain que L.S. Senghor a emprunté sa conception de la « Civilisation de l'Universel ».

2. Alors qu'il était encore président du Sénégal, L.S. Senghor a, un jour, déclaré à l'auteur de ces lignes, que le wolof ne serait enseigné dans les écoles sénégalaises que lorsqu'il aurait fait l'objet d'une vingtaine de thèses de doctorat d'État. Le nombre n'est pas encore atteint...

Reprenant le texte du *Rapport Jeanneney*, on pourrait montrer en quoi la langue française, au cours des années qu'elle a passées et qu'elle continuera de vivre en Afrique, s'est enrichie d'apports étrangers constamment renouvelés. Les nombreuses études consacrées depuis plus de dix ans¹ à la description des pratiques africaines du français permettraient aisément de donner ici un rapide aperçu non seulement des emprunts du français aux diverses langues africaines avec lesquelles il est en contact mais aussi des très nombreuses créations qui font que le français est en train de s'africaniser, c'est-à-dire de devenir la propriété de ceux qui le parlent.

La première spécificité de la francophonie africaine, c'est donc cette espèce de naturalisation de la langue à laquelle se livrent ses locuteurs africains. Mais en rester à une simple description, si fine soit-elle, des usances du français africain, serait largement insuffisant. En effet, depuis quelques années on assiste à l'émergence d'un nouvel univers sémiotique dans le français des Sénégalais, des Ivoiriens, des Camerounais, etc. C'est ainsi, par exemple, qu'à travers l'étude des processus de métaphorisation décelables chez certains écrivains africains², on s'aperçoit que la métaphore ne fonctionne pas chez eux comme un simple trope mais qu'elle constitue un véritable mécanisme original de conceptualisation et de création d'un sens nouveau ; elle a donc le pouvoir de construire une réalité – la seule qui soit accessible à tous, c'est-à-dire la réalité linguistique – qui est propre à chaque locuteur tout en participant de la culture dont il est imprégné.

Si l'on accepte l'idée que c'est à travers la langue qu'il parle et qu'il écrit que se construit le sujet, on s'apercevra bien, alors, que l'approche senghorienne de la francophonie correspond à ce que les linguistes d'aujourd'hui tentent d'explorer : le domaine du sens. La francophonie africaine doit se réaliser par la langue qui réunit ceux qui la parlent, par-delà leurs différences de visée, de vision, de conceptualisation du monde. N'était-ce pas ce qu'avait découvert L.S. Senghor, il y a bien longtemps déjà, par une espèce d'intuition géniale qui est le propre du poète, celui à qui les dieux ont accordé le don de la parole, lorsqu'il annonçait l'avènement du « métissage culturel » ?

1. Il faut citer ici, entre autres, *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* publié en 1988 (réédition du texte de 1983), le *Lexique du français du Sénégal* (1979) et *Le français langue africaine*, de Pierre Dumont, publié en 1990.

2. Cf. le mémoire de DEA soutenu en 1990 à Montpellier III par Madame Clarisse Partiot-Decroix, consacré à l'étude des *Processus de métaphorisation chez Ahmadou Kourouma dans « Les Soleils des indépendances »*.

École et choix linguistique : le cas du Cameroun

par G. Vigner¹

TEXTE N° 19

La question linguistique dans les pays africains, on peut le constater aisément, est d'une extraordinaire complexité. On doit tout à la fois appréhender des situations linguistiques particulièrement mouvantes - une redistribution des langues et de leurs zones d'utilisation s'opère à l'heure actuelle sur l'ensemble du continent africain, sous l'effet de déplacements de populations de plus en plus nombreux et de situations de mises en contact inédites au travers de l'urbanisation, ainsi que de contraintes politiques plus larges qui font de la consolidation de l'État-nation un enjeu majeur par rapport à des forces centrifuges toujours présentes -, et en regard situer l'école et sa politique linguistique propre, pour tenter d'appréhender le jeu des contraintes et des interactions.

On peut conclure déjà à la difficulté éprouvée par l'école pour développer une politique de formation véritablement plurilingue. L'institution scolaire a sa logique de développement, ses contraintes propres, ses pesanteurs, qui la situent largement en retrait du champ d'influence et d'intervention politique et social. Système auto-producteur, l'école ne tolère que difficilement les changements radicaux. Tout au plus des infléchissements, très progressivement introduits. Aussi faut-il se défier de toute réforme qui, dans le domaine des politiques linguistiques, voudrait introduire des bouleversements majeurs sans tenir compte des habitudes de fonctionnement de l'école.

Les institutions sont structurellement moins plurilingues que les sociétés et l'école, notamment quand celle-ci relève de systèmes de gestion centralisés, n'échappe pas à la règle. Il est clair que, dans un pays comme le Cameroun, toutes les langues recensées ne peuvent pas entrer à l'école. Des processus de réduction des plurilinguismes sont à l'œuvre, au travers notamment de l'émergence et du développement très rapide des langues véhiculaires. Lorsqu'un nouvel état d'équilibre linguistique aura été atteint, l'école pourra alors, et alors seulement envisager une politique linguistique différente.

En attendant seul peut l'emporter le pragmatisme qui, s'il ne saurait satisfaire tout le monde, permet à l'institution scolaire de fonctionner au

1. Texte extrait d'un article publié dans le numéro spécial du *Français dans le Monde*.

mieux de ses capacités et de ses ressources qui, dans la situation présente (plafonnement, voire diminution des crédits de fonctionnement et d'investissement, forte croissance démographique), restent très limitées.

ANALYSE

G. Vigner, auteur de plusieurs ouvrages de didactique consacrés au FLE¹ et responsable de projets de rénovation pédagogique d'abord au Cameroun puis en Côte d'Ivoire, évoque dans ce texte récent (1991) les difficultés rencontrées partout en Afrique dans la définition et la mise en place de nouvelles politiques linguistiques. Ces difficultés sont dues, selon lui, au flou et à la mouvance des situations linguistiques africaines caractérisées principalement par l'essor démographique et les déplacements de populations, mais aussi à l'incapacité de la plupart des systèmes éducatifs à répondre aux exigences du développement et ceci pour deux raisons. La première tient à l'inadaptation fondamentale de ces systèmes plaqués sur une réalité d'une autre nature que celle pour laquelle ils ont été initialement conçus à l'époque coloniale, la réalité franco-française exportée telle quelle en vertu de la fameuse idéologie assimilationniste. La seconde tient à l'inertie de ces systèmes eux-mêmes, désormais intégrés aux paysages socio-politico-économiques africains, condamnés à vivre et à se développer avec eux et même malgré eux.

Il va de soi que la diversité des situations linguistiques africaines interdit toute généralisation dans ce domaine de réflexion mais il est tout de même possible de dégager les traits pertinents de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'aménagement linguistique.

L'aménagement linguistique, c'est la recherche et l'organisation systématique de la solution à apporter à un problème linguistique quelconque qui se pose à une communauté donnée, généralement plurilingue.

On peut dégager au moins trois volets distincts dans tout aménagement linguistique.

A. Un volet sociolinguistique

C'est le point de départ de toute politique d'aménagement linguistique. Il consiste en la description de la situation sociolinguistique à laquelle se trouve confronté le planificateur. Plusieurs approches sont possibles.

1. Une approche traditionnelle

Elle étudie, classe, décrit, analyse, juge les différents types de facteurs qui constituent la spécificité de telle ou telle situation. Ces éléments peuvent être d'ordre historique, géographique, linguistique ou même sociolinguistique.

Ex. : Pour l'Afrique, on peut se référer aux travaux de W. Bal² qui prennent en compte ces facteurs de façon systématique, mais en même temps très fine, parce que ce chercheur

1. Parmi lesquels on peut citer *Didactique fonctionnelle du français*, Paris, Hachette, 1980.

2. « Unité et diversité de la langue française », in *Guide culturel*.

possède une excellente connaissance du terrain sur lequel il a travaillé pendant plusieurs dizaines d'années.

a) Facteur historique

Il prend en compte les différentes modalités d'apparition d'une langue face à une autre, ou à plusieurs autres, dans une situation donnée. Pour ce qui est de l'Afrique, on peut parler de superposition (le français s'est superposé à d'autres langues en assumant des fonctions sociales considérées comme supérieures), mais également d'importation (liée aux déplacements de population), de rayonnement culturel (par l'influence qu'une langue peut exercer sur d'autres) et d'implantation (quand une LE devient la L1 de la majorité de la population, ce qui s'est passé en France par exemple). La plupart du temps, ces quatre phénomènes se combinent au sein de la même communauté.

b) Facteurs géographique et économique

On peut distinguer la continuité territoriale due à un relief géographique facilitant les communications et, par conséquent, les contacts entre les populations, et qui s'oppose à l'isolement. A ce premier élément s'ajoute la plus ou moins grande proximité du centre de rayonnement d'une autre langue et, enfin, le type d'organisation politique et économique régissant les rapports entre les membres de la communauté linguistique et, partant, ceux des locuteurs des langues éventuellement présentes dans la situation considérée. On peut imaginer deux attitudes face à cette organisation : l'acceptation et la résistance. Pour ce qui est de cette dernière, on peut citer comme exemple le cas de la République de Djibouti qui se pose en tant que nation face au monde arabophone et/ou anglophone qui l'entoure, en choisissant le français pour langue officielle¹ et en reléguant l'anglais et l'arabe au rang de langues secondes, occultant complètement, on peut également le signaler au passage, le problème des langues indigènes, ferments possibles de troubles institutionnels et politiques.

c) Facteur linguistique

C'est l'étude des phénomènes de contact de langues, soit d'un point de vue diachronique (substrats, superstrats ou adstrats), soit d'un point de vue synchronique (emprunts, calques, interférences). Cette approche strictement linguistique, qui a connu un succès considérable en Afrique du fait de l'importance accordée à la didactique du FLE fondée sur la linguistique différentielle, peut être complétée par une étude des phénomènes d'ordre psycholinguistique liés au plurilinguisme.

d) Facteur sociolinguistique

Ce dernier aspect de l'approche traditionnelle des situations de langage est constitué par des descriptions statistiques (de l'ordre de la démolinguistique) et des études géolinguistiques, relatives à la répartition des langues en présence entretenant soit des rapports de complémentarité, soit des rapports conflictuels (bilinguisme/diglossie).

Ce genre d'analyse, si fine soit-elle, reste nécessairement sommaire, floue, parfois même impressionniste. Par ailleurs, elle est loin de pouvoir englober toutes les situations possibles puisqu'elle ne prend pas en compte certaines des fonctions dévolues à la langue dans toute communauté, quelle qu'elle soit.

1. En réalité, la République de Djibouti reconnaît deux langues officielles, le français et l'arabe, mais seule la première est utilisée comme véhicule d'enseignement.

2. Une approche moderne

Une approche plus systématique et peut-être plus objective de la question a été proposée par R. Chaudenson dans un document publié par l'A.C.C.T.¹ L'auteur propose, ce qui n'est pas une nouveauté, de distinguer le statut du corpus et, surtout, d'évaluer en fonction du degré de distorsion entre ces deux éléments, caractéristique, selon lui, de la plupart des États d'Afrique noire francophone, l'état général des situations sociolinguistiques africaines. Le statut est de l'ordre de l'institutionnel ; il est donc de la compétence des décideurs et concerne, par exemple, le choix de la langue officielle et celui du système éducatif. Le corpus touche à l'usage et se trouve donc de la compétence des techniciens. Il concerne :

- les problèmes de sélection codique (qui consiste à opérer un choix entre des langues ou des variétés de langues en compétition pour assumer une fonction nationale, et on peut considérer, à ce propos, que la question fondamentale a été posée pour l'Afrique, sinon résolue, par M. Houis² il y a plus de vingt ans : comment une langue nationale peut-elle devenir une langue officielle ?) ;
- la standardisation, qui consiste à stabiliser une variété régionale ou sociolinguistique par le choix et le développement d'une norme, l'acceptation d'une variété sélectionnée comme supra-dialectale ;
- la modernisation, qui consiste à faire acquérir de nouvelles fonctions à un code linguistique en vue de traduire une réalité technologique évolutive, c'est-à-dire une extension planifiée du lexique d'une langue pour tenir compte des fonctions additionnelles envisagées pour elle, garantissant la traductabilité avec d'autres langues dans les domaines de la science, de la technique et de la culture. Une illustration de ce type d'aménagement linguistique a été fournie par P. Dumont et C. Mbodj³ à propos du wolof, langue parlée au Sénégal. Ils distinguent les sources externes puis internes d'enrichissement (emprunts phonologiques, morphologiques, syntaxiques et culturels ; puis procédés de création - morphologiques : affixation, réduplication, alternance, composition - syntaxiques : syntagme complétif et syntagme qualificatif - sémantiques : traduction et image). Les auteurs concluent en constatant que le wolof, comme toutes les autres langues africaines, peut avoir recours non seulement à l'emprunt mais à ses ressources propres pour véhiculer les concepts, les notions et les réalités les plus modernes. Il utilise, pour ce faire, des procédés très productifs, aptes à faciliter la création des néologismes nécessaires au développement des sciences et des techniques contemporaines, pour lequel il n'est donc ni un obstacle, ni un frein.

Si elle est très satisfaisante sur le plan intellectuel, l'approche de R. Chaudenson pêche, en réalité, par une connaissance largement insuffisante du terrain africain et de sa spécificité. Les pondérations que suppose l'évaluation du statut, qui pose néanmoins beaucoup moins de problèmes que celle du corpus, sont par trop subjectives.

Ex. : Dans la liste des moyens de communication de masse envisagés pour la diffusion des langues (presse écrite, radio, télévision, cinéma, édition), certains sont totalement ignorés comme la chanson populaire qui a, on le sait, en Afrique un impact populaire considérable.

1. *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone.*

2. *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement.*

3. « Le wolof, langue de développement, étude des procédés d'enrichissement de la langue wolof », in *La réforme des langues.*

D'autre part, l'évaluation des possibilités professionnelles ouvertes par les langues en présence sur le terrain africain (français et langues nationales) ne peut se faire selon une échelle de valeur qualitative (excellente, bonne, moyenne, nulle), comme le propose R. Chaudenson dans sa grille, mais doit nécessairement se faire en termes d'utilité : le français ou les langues nationales sont-ils indispensables ? utiles ? peu utiles ? très utiles ?

Enfin, la distinction entre langue enseignée et langue d'enseignement, qui fait également partie des données du statut, doit être faite à la fois en regard des instructions officielles, qui fixent, par exemple, le nombre d'heures de français par élève et par niveau, et en fonction de la pratique scolaire pédagogique réelle. Autrement dit, ce n'est pas exclusivement à l'aune de la distorsion entre statut (institution) et corpus (usage) que doit se mesurer une situation sociolinguistique mais également à celle du statut officiel et du statut réel, celui du fonctionnement au quotidien de l'École qui reste une institution très puissante dans le paysage politique des nations africaines. Se développe donc là une zone floue dans laquelle il est très difficile de distinguer aussi nettement que le souhaiterait R. Chaudenson les données qui sont du domaine du statut et celles qui appartiennent à celui du corpus. L'institution, en Afrique peut-être encore plus qu'ailleurs, ne vaut que ce que veulent bien en faire les usagers et méconnaître cet aspect essentiel de la question, quant il s'agit du continent africain, expose le sociolinguiste à de graves erreurs d'appréciation.

Pour ce qui est du corpus, à l'inverse, il semblerait que certains des critères d'évaluation proposés par R. Chaudenson appartiennent plus au domaine de la politique étatique, c'est-à-dire du statut, qu'à celui de l'usage. C'est le cas, par exemple, de la distinction qui est faite entre vernacularisation et véhicularisation et qui pose, implicitement, le problème des rapports entre langue officielle, langue nationale, langue maternelle et langue véhiculaire dans presque tous les pays d'Afrique. Il existe d'autres domaines, en revanche, qui restent extrêmement difficiles à évaluer comme le degré d'exposition ou de production langagière : fort ? moyen ? réduit ? faible ? De telles appréciations ne peuvent être que du domaine de la pure subjectivité et la seule façon d'y voir plus clair serait d'avoir recours à des monographies très précises, selon le schéma proposé par J.C. Corbeil¹, encore que le risque existe de revenir, par ce biais, au type d'études qualifiées précédemment de traditionnelles. Il en est de même des modalités d'appropriation de la langue (ou des langues) divisées – certes à juste titre – entre acquisition et apprentissage mais quasiment impossibles à évaluer sans une diversification des corpus d'enquêtes en milieux scolaires (institutionnels) et non scolaires.

Autrement dit, le volet purement sociolinguistique de l'aménagement linguistique ne peut être ramené à une présentation de type statistique, systématique, presque mécanique. C'est dans la nature même de ce genre d'approche de déborder du strict cadre de la sociolinguistique, science de la variation qui, chacun le sait bien, ne se laisse pas facilement mettre en boîtes. L'approche sociolinguistique ne peut être dissociée – l'Histoire l'a prouvé partout – de l'approche politique et même linguistique comme nous allons essayer de le prouver.

1. Corbeil J. C. Document CIRELFA inédit (à notre connaissance) intitulé *Projet de description des situations sociolinguistiques des pays faisant usage de la langue française*.

B. Un volet politique

Tout projet d'aménagement linguistique comporte nécessairement un volet politique. Mais il faut donner à cet adjectif un sens très large.

La première tâche consiste à définir une véritable politique linguistique concernant les langues en présence. Deux attitudes antinomiques sont envisageables ; on peut, tout d'abord, imposer un choix politique, celui du groupe dominant (politiquement, économiquement, militairement, etc.). La réussite de ce type de politique dépend largement des moyens de coercition dont disposent les décideurs (on peut citer l'exemple de la centralisation linguistique à la française). La seconde attitude, plus démocratique, consiste à définir des objectifs à atteindre, relevant d'un véritable consensus populaire et à proposer une répartition des domaines d'utilisation entre les langues en présence. Cette politique ayant été définie, son application doit se traduire par la mise au point d'une législation précise comprenant un calendrier d'exécution.

De ce point de vue-là, l'Afrique ne semble pas encore prête à mettre en place un tel type de politique. Le seul texte législatif qui existe, dans la plupart des cas, est l'article de la constitution qui a trait à la langue officielle. Pour ce qui est du consensus démocratique dont parle J.C. Corbeil, il ne semble pas, là non plus, que les situations soient toujours très claires. Le plus souvent, aucun texte officiel ne régit le partage des domaines d'utilisation des langues en présence ; seule, la politique éducative des États peut, à ce propos, fournir des indications. Il y a, tout d'abord, les États dans lesquels la totalité de l'enseignement se fait en français (c'est le cas du Sénégal), ceux dans lesquels une partie seulement de l'enseignement se fait en langues nationales, les politiques variant d'un État à l'autre et, parfois, à l'intérieur d'un même État. C'est ainsi qu'au Burundi, pays où une langue africaine, le kirundi, émerge largement, le français, qui n'était enseigné à l'école élémentaire qu'à partir de la troisième année vient, à la suite d'un changement de la politique gouvernementale burundaise, d'être introduit dès la première année, c'est-à-dire en même temps que le kirundi. Cette politique a été décidée pour offrir à tous les élèves burundais, quelle que soit leur origine sociale et ethnique, les mêmes chances face au français qui demeure, comme il l'a toujours été dans le passé, la seule langue de réelle promotion sociale, la seule langue pratiquée dans l'enseignement secondaire et à l'université.

La politique linguistique n'est, en Afrique, presque jamais explicitée dans des textes législatifs officiels ; elle se définit généralement de façon pragmatique, par la pratique des gouvernements qui se sont succédé depuis l'accession aux indépendances. A cet égard, le Cameroun est sans doute le meilleur exemple de cette stratégie du non-dit. Jamais les études sur les langues nationales n'y ont été encouragées - on pourrait même affirmer qu'à certaines périodes ce fut le contraire - et l'on assiste, depuis quelques années, à ce que P. Renaud¹ a appelé une véhicularisation ou à une vernacularisation du français remplaçant parfois les langues camerounaises dans l'usage quotidien des locuteurs. A Meiganga par exemple, au nord du Cameroun, le français joue le rôle d'une langue commune puisqu'on y a recours dans des situations peu conventionnelles. Il existerait même un français commun camerounais avec des variétés propres à cette région

1. Renaud P. « Politogenèse et politique linguistique : le cas du Cameroun », in *Etudes de Linguistique Appliquée*, n° 65, janvier-mars 1987.

particulière. Cette situation est originale par rapport à celle d'autres États, comme la République centrafricaine par exemple, où les locuteurs pratiquent le métissage linguistique mais où la portée sociolinguistique du français demeure réduite à la légitimation catégorielle, les locuteurs du français centrafricain continuant de se situer par rapport à la norme académique française, ce qui – on peut le signaler au passage – contribue à maintenir, sinon à accentuer, le sentiment d'instabilité et d'insécurité linguistique des locuteurs.

Mais il ne faut pas jeter la pierre aux gouvernements africains qui semblent prisonniers d'un cercle vicieux. S'ils sont incapables de définir une politique linguistique claire, c'est qu'ils sont persuadés – et c'est peut-être là l'expression la plus achevée du vrai consensus démocratique même s'il n'est pas exprimé mais profondément ressenti – que leurs populations ne croient pas en leurs langues maternelles tournées vers l'expression du passé, de la poésie traditionnelle, de la vie quotidienne, en un mot, du folklore. Ce sentiment est profondément ancré chez l'Africain moyen qui aspire à la réussite sociale pour ses enfants, mais il n'est pas absent chez les intellectuels qui continuent, quand ils le peuvent, d'envoyer leurs fils poursuivre leurs études en France après avoir confié leur scolarisation primaire et secondaire aux établissements consulaires français. Le mouvement ne cessera que lorsque des initiatives auront été prises pour renverser le courant et changer cette représentation véritablement péjorative des langues africaines qui ne paraissent pas indispensables – car c'est bien en termes d'utilité que doit s'apprécier cette politique – à l'accès à la promotion sociale, économique et même culturelle.

On peut donc conclure, provisoirement, à l'absence d'une politique linguistique explicite en Afrique francophone, ce qui n'exclut pas l'existence d'une volonté politique dont on sait parfois ce qu'elle se veut (cas de Djibouti) mais dont on ignore aussi quelquefois les tenants et les aboutissants. La politique du laisser-faire est sans doute la plus communément répandue.

C. Un volet linguistique

Il est sans doute, et de loin, l'aspect le plus avancé de l'aménagement linguistique en Afrique et se situe donc en amont du volet politique et législatif.

Si l'on se réfère à l'exemple sénégalais, c'est dès 1968 que fut publié le premier décret officiel relatif à la transcription des langues nationales. Cette transcription est conforme aux propositions de la conférence de Bamako, elles-mêmes inspirées des principes scientifiques adoptés par l'International African Institute, qui répondent à des préoccupations à la fois théoriques (un signe pour un phonème) et pratiques (unification des systèmes de transcription de l'Afrique Occidentale, utilisation des lettres de l'alphabet latin, suppression des signes diacritiques). Le projet du Président L.S. Senghor était de s'adapter aux réalités linguistique, sociale, voire politique, de son pays :

« Quand nous disons politique –déclarait-il dans l'exposé des motifs du décret officiel – c'est, naturellement, au sens de la gestion du bien commun pour rendre les citoyens plus prospères et meilleurs. »

Ce décret fut suivi, logiquement, de décrets relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots dans deux langues sénégalaises : le wolof et le sérère (décrets n° 75-1025 et

75-1026 du 10 octobre 1975), élaborés par une commission ad hoc nommée par L.S. Senghor, en sa qualité de Président de la République. Le *Rapport de présentation* de ces décrets comporte un paragraphe très éclairant quant à la nature de l'aménagement linguistique tel que le concevait l'ancien chef d'État :

« Mais il nous faut, avant d'aborder les décrets, rappeler quel est le problème et dire comment il se pose. Le problème, encore une fois, est d'apprendre à chaque Sénégalais à lire et à écrire dans sa langue maternelle. C'est en partant de cette expérience concrète que le Président de la République a signalé au Premier Ministre des fautes d'orthographe et de découpage des mots. Ces dernières n'étant, en définitive, que des fautes d'orthographe, c'est avec un problème de grammaire que l'État, dont l'une des charges éminentes est d'enseigner, se voyait confronté. Or, il n'y a encore ni grammaires imprimées, ni seulement dictionnaires modernes de nos langues. Il fallait donc, en attendant, élaborer des règles de découpage des mots, autant que possible simples et claires, c'est-à-dire pratiques, tout en reposant sur des bases scientifiques. Il fallait, en même temps, aider à éviter certaines fautes d'orthographe parmi les plus fréquentes. »

Le Sénégal a franchi une nouvelle étape de sa politique d'aménagement linguistique grâce aux chercheurs du CLAD et de l'IFAN¹ qui viennent de publier un *Dictionnaire wolof-français*.² En effet, il s'agit du premier ouvrage de ce genre publié depuis la parution, en 1923, de la nouvelle édition revue et corrigée du dictionnaire de Monseigneur Kobès par le Révérend Père Abiven. Mais, encore une fois, cette initiative n'est pas due à une quelconque planification puisqu'il s'agit d'un ouvrage privé auquel ont collaboré un certain nombre d'universitaires africanistes internationaux (un Belge, un Français et plusieurs Sénégalais). Qu'elle soit publique ou privée importe peu, l'essentiel est que la recherche continue de progresser en Afrique et qu'elle permette d'aboutir à une situation de non-retour, imposant à l'État de prendre ses responsabilités dans le domaine de l'aménagement linguistique. Et force est de constater, aujourd'hui encore, l'absence d'instruments de référence indispensables à la mise en place d'une telle politique, pour ce qui concerne les langues nationales : grammaires pédagogiques, manuels scolaires, instruments pour l'usage de la langue (ou des langues) à la radio et à la télévision, lexiques spécialisés, etc.

D. La spécificité de la situation africaine

Pour être couronnée de succès, une politique d'aménagement linguistique doit être le résultat d'un certain consensus qui est loin d'être atteint partout, au Sénégal en particulier. Les décrets eux-mêmes n'ont cessé d'alimenter une polémique politico-linguistique et les usagers n'ont jamais admis, par exemple, la non-reconnaissance de la gémination consonantique limitée par L.S. Senghor aux seules paires minimales, alors qu'elle fonctionne comme un trait pertinent et, qu'intégrée au système phonologique, elle doit logiquement apparaître dans un alphabet qui prétend correspondre à une description scientifique (de type structural) du wolof. Pour ce qui concerne le découpage des mots, le gouvernement sénégalais reste, aujourd'hui encore, confronté à certains problèmes, comme celui de l'agglutination au déterminé du morphème de détermination. C'est ainsi

1. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar et Institut Fondamental d'Afrique Noire.

2. Fal A., Santos R. et Doneux J.L. *Dictionnaire wolof-français*, Karthala, Paris, 1990.

que l'usager continue d'hésiter entre la transcription « Faas u buur » (Le cheval du roi) conforme au décret, et l'autre découpage « Faasu buur », plus fidèle à l'usage courant.

Mais il y a plus grave. Nous restons persuadé, et en cela nous nous séparons de la plupart des spécialistes de l'aménagement linguistique, que tous les travaux linguistiques portant sur les langues africaines resteront lettres mortes tant que la place de ces dernières ne sera pas définie dans la Cité. Autrement dit, et contrairement à l'idée la plus communément admise, une description, même avancée, des langues africaines (bien qu'on soit encore très loin des vingt thèses d'État par langue souhaitées par L.S. Senghor !) ne rend pas nécessairement possible une entreprise d'aménagement linguistique.

Il y a sans doute encore pire ! Confrontée à une situation de type diglossique (français/langues nationales), l'Afrique noire francophone se trouve dans l'obligation de mener à bien simultanément deux politiques complémentaires en matière d'aménagement linguistique : l'une, comme nous venons de le voir, concerne les langues africaines et l'autre, tout aussi nécessaire et urgente, touche au français tel qu'il est utilisé en Afrique. Dans ce domaine, rien n'est fait. Les seules commissions mises en place sont des commissions pédagogiques participant, sur le plan linguistique, d'une idéologie conservatrice. Les principales autorités universitaires africaines, récemment consultées sur le bien-fondé de la prise en compte, dans les programmes scolaires, de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le français d'Afrique, ont émis un avis négatif bien que les travaux des chercheurs concernant cette variété de français soient très avancés et continuent d'être l'objet des nouveaux programmes lancés par l'AUEPFL.¹

La non-prise en compte de l'évolution du français en Afrique, phénomène qui ne se limite pas au seul domaine – au demeurant largement exploité – de l'innovation référentielle (emprunt lexical ou sémantique et calque) est préoccupante. En effet, il y a désormais une pratique médiolectale de la langue française qui n'est plus l'apanage d'une élite et c'est à travers cette pratique moyenne que tout va se jouer. Il faut que soient définis, pour ce français, des processus de standardisation (choix d'une variété de langue française standard africaine, émergence d'une norme locale) tout comme pour les langues africaines. L'Afrique doit donc se dégager d'un double complexe :

- l'infériorisation de ses langues et de ses cultures traditionnelles qui continuent d'être péjorées ;
- l'inféodation à une norme franco-française centralisatrice, impérialiste et coercitive, qui continue d'être la seule référence socialement acceptée.

Existe-t-il des éléments susceptibles de nourrir un certain optimisme quant à l'évolution de la situation linguistique africaine dans les prochaines années ?

Pour ce qui est des langues africaines, nous demeurons pessimiste d'autant que les récents événements politiques survenus en Europe de l'Est vont pousser les États africains à faire des concessions linguistiques, en faveur du français, de façon à continuer de s'attirer les bonnes grâces des bailleurs de fonds traditionnels (la France en particulier) à

1. On pense, évidemment, à l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, (IFA) publié par l'AUEPFL et l'ACCT en 1983, republié par l'AUEPFL-UREF en 1988, et surtout, à la récente décision de l'AUEPFL-UREF d'accorder des subventions, dans le cadre de son projet *Étude du français en francophonie*, aux équipes de chercheurs ayant décidé de travailler à une extension de l'IFA aux pays qui n'étaient pas concernés jusque-là par cette enquête.

un moment où l'on peut craindre - à juste titre - une réorientation de la politique de la coopération internationale.

Pour ce qui est du français, il faut, parce que c'est le sens de l'histoire, que les politiques linguistiques africaines reconnaissent un phénomène nouveau que nous appellerons ici l'autonomisation du français due à des innovations linguistiques, allant dans le sens d'une adéquation progressive du français aux réalités socio-culturelles africaines, mais aussi à l'avènement d'un nouvel univers sémiotique qui consisterait, comme le déclarait L.S. Senghor dans la préface des *Éthiopiennes* à « appeler un chat un chat » et non « à faire pittoresque ».

Une politique d'aménagement linguistique est-elle susceptible de parvenir à un tel résultat ? Nous aurions tendance à répondre négativement à cette question et nous aurions, sur cette question, une attitude non pas résignée mais pragmatique, que nous dicte une longue expérience africaine : il faut laisser le temps au temps.

Francophonie et codéveloppement

par J. Tabi-Manga¹

TEXTE N° 20

La rénovation méthodologique est actuellement nécessaire dans l'enseignement du français en Afrique. Seulement, elle ne saurait se concevoir indépendamment des langues nationales africaines. Pour ma part, cette nouvelle approche devrait être interculturelle. Elle comprendrait deux composantes essentielles : une composante contrastive et une composante communicative ou pragmatique.

En Afrique, les instances dirigeantes semblent oublier que c'est bien la langue maternelle qui permet le véritable décollage intellectuel de l'enfant. C'est elle qui lui donne la possibilité d'articuler sa pensée, de saisir son rapport au monde. Lui refuser de tirer profit de l'acquis du substrat linguistique dans l'apprentissage du français, c'est lui ôter les moyens de répondre au besoin d'expression et de créativité. C'est pourquoi l'enseignement du français doit s'appuyer sur les langues africaines. La solidarité entre le français et les langues africaines observée à ce niveau est nécessairement et logiquement fonctionnelle. L'approche contrastive, en pédagogie du français, éclaire le rôle et l'importance des caractéristiques de la langue maternelle L1 dans l'acquisition des structures de langue étrangère ou seconde L2, par l'identification des aspects et registres interférentiels. La composante contrastive permet d'expliquer la plupart des erreurs et des fautes. [...]

Cependant, la stratégie pédagogique ne saurait être exclusivement contrastive. En effet, la démarche contrastive ne peut expliquer toutes les erreurs et fautes constatées lors de l'acquisition d'une L2. Certains ratés dans l'acquisition de L2 sont dus beaucoup moins à l'analyse des interférences qu'à l'aspect développement universel. Pour certains aspects de l'acquisition, le développement de L2 n'est pas directement fonction de L1. Par ailleurs, la pédagogie du français en Afrique doit instaurer les conditions d'une compétence communicative en français. C'est pourquoi les approches dites communicatives doivent soutenir, appuyer et prolonger la démarche contrastive. Dans cette perspective, les élèves s'efforcent d'éviter de formuler des énoncés neutres et artificiels du genre : « Le ciel est bleu », dans lesquels ils ne sont pas impliqués. Impliquer l'élève africain dans son propre discours, c'est le familiariser à l'emploi d'un certain

1. Ce texte est extrait du chapitre IV, « Francophonie et aménagement linguistique ».

nombre d'actes de paroles tels que : demander un renseignement en français, s'excuser auprès d'un voisin, exprimer son point de vue... Le développement de ces performances communicatives rend nécessairement l'élève africain apte à discerner les registres de la temporalité ; à nuancer et à modaliser son expression compte tenu des conditions d'énonciation de son discours.

La prise en charge de l'interculturel en pédagogie africaine du français permet de manifester les spécificités culturelles des apprenants. Mais la pédagogie interculturelle du français en Afrique ne doit pas seulement nous révéler dans notre africanité ; elle doit contribuer aussi et surtout à notre ouverture, à notre élévation dans la poursuite de l'excellence de la modernité. Un tel projet identifie de façon contrastée les objets de l'interculturel, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques sociales africaines et françaises et en même temps éclaire les discours construits sur ces pratiques.

ANALYSE

Le professeur J. Tabi-Manga, actuel directeur de l'École Normale Supérieure de Yaoundé (Cameroun), est l'un des premiers intellectuels africains de la jeune génération, celle qui est appelée désormais à assurer la relève du pouvoir en Afrique, à oser aborder de front le problème crucial de tous les systèmes éducatifs, à savoir, pour ce qui est de l'Afrique noire francophone, celui de la place respective du français et des langues maternelles dans le développement individuel et collectif. Posant les principes d'une approche interculturelle qu'il ne réduit pas, contrairement à nombre de ses prédécesseurs dans ce domaine, à la définition de spécificités culturelles étroites, il révèle que cette attitude est la seule qui puisse permettre à l'apprenant de s'impliquer dans sa culture sans renoncer à son ouverture et à son élévation dans la poursuite de l'excellence de la modernité. Il ne s'agit pas, on le notera dès le début de notre analyse, de n'importe quelle ouverture sur la modernité mais de celle d'un Africain qui parle à un Africain pour des Africains : « notre » ouverture, dit-il, « notre » élévation. Impliquer l'élève, et plus tard le locuteur africain, dans son propre discours, tel est l'ambitieux dessein de J. Tabi-Manga, nécessaire à la conquête de ce second souffle qu'attendent en vain depuis trop longtemps les systèmes éducatifs d'Afrique noire francophone.

Le chemin à parcourir sera long, difficile et périlleux. Les trois moyens proposés ici, le recours à la langue maternelle, à la méthode contrastive et à l'approche communicative paraissent a priori incompatibles, relevant presque de la quadrature du cercle. N'est-ce pas, pourtant, en tentant de concilier l'inconciliable, comme elle sait si bien le faire lorsqu'elle se souvient encore qu'elle est terre de dialogue, que l'Afrique pourra se sauver d'une situation aujourd'hui bien compromise, sur le plan éducatif comme sur d'autres ?

1. Le recours à la langue maternelle

Réclamée par J. Dard dès 1817, alors qu'il venait d'être nommé instituteur à l'école mutuelle de Saint-Louis du Sénégal, l'utilisation des langues africaines dans les écoles

d'Afrique reste presque partout un vœu pieux, thème rebattu des litanies gouvernementales. Et quand il a donné lieu à des pratiques pédagogiques, généralement entachées de démagogie et toujours tentées dans la précipitation, elle se traduit le plus souvent par des retournements de situation qui n'ont plus aucun rapport avec des préoccupations d'ordre didactique.

Il va de soi que personne ne met plus en doute aujourd'hui le rôle fondamental que joue la langue maternelle dans ce que J. Tabi-Manga appelle le décollage intellectuel de l'enfant. Ce n'est donc pas en termes psycholinguistiques que doit être posé le problème de l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'enseignement mais en termes d'aménagement linguistique. Le premier élément à prendre en considération est la situation sociolinguistique : le cas du sango en Centrafrique n'est pas le même que celui du dioula en Côte d'Ivoire, ni même que celui du wolof au Sénégal. Quels sont, par-delà la diversité de situations mieux connues aujourd'hui que par le passé malgré leur caractère fondamentalement instable, les points communs qui sont à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'accélérer les processus d'intégration aux circuits de la communication écrite des langues maternelles ? On peut en citer une demi-douzaine :

- les divers degrés d'exposition des locuteurs aux différentes langues ;
- la nature des rapports (conflictuels ou non) qui se sont instaurés entre les langues en présence ;
- le développement (convergent ou divergent) des langues africaines dites nationales face à l'émergence des nations africaines ;
- l'influence de l'essor urbain sur l'expansion des grandes langues véhiculaires africaines, vecteurs possibles et même privilégiés d'une certaine modernité ;
- les rapports entre langues et démographie ;
- le rôle des langues dans l'appréciation de la catégorisation sociale.

Le deuxième facteur qui conditionne l'utilisation des langues maternelles dans les programmes scolaires demeure le degré d'avancement des études menées sur celles-ci. Sans aller jusqu'à prôner l'attentisme cher à L.S. Senghor, on ne peut admettre le principe selon lequel un locuteur se mue nécessairement en pédagogue lorsqu'il s'agit d'enseigner les langues africaines. Nous avons trop de respect pour celles-ci, et pour les élèves, pour suivre dans cette direction ceux qui veulent encore prouver le mouvement en avançant sur un terrain dont on sait aujourd'hui qu'il est miné. Outre les problèmes nés de l'insuffisante connaissance que l'on a du fonctionnement de certains systèmes linguistiques (on pense en particulier à tout ce qui est du domaine de la morphophonologie et de la tonologie), il ne faut pas oublier toutes les difficultés d'ordre terminologique soulevées depuis de nombreuses années par les spécialistes en planification linguistique : standardisation, codification, instrumentalisation, normalisation, pouvant même aller jusqu'au choix, parfois impossible pour des raisons politiques, d'une variété à enseigner de préférence à telle ou telle autre.

Le troisième élément susceptible de retarder l'introduction des langues maternelles dans les programmes scolaires, et pour longtemps encore, est le retard méthodologique pris dans ce domaine-là aussi par les chercheurs africains. Les études de fréquence qui ont été menées à bien il y a une dizaine d'années par les chercheurs du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), pour construire des progressions dans l'acquisition des lettres en wolof, n'ont pas été poursuivies et les expérimentations ont été purement et simplement abandonnées.

Mais il y a plus grave. On peut, en effet, ne pas partager l'optimisme de J. Tabi-Manga lorsqu'il affirme que l'enseignement du français doit s'appuyer sur les langues africaines. Veut-il signifier par là, comme on le lit souvent, que l'introduction des langues africaines à l'école ne doit être qu'un moyen d'améliorer les performances ultérieures des apprenants en français ? Ce point de vue, qui aurait le mérite du courage et de la clarté, sera sans doute rejeté par l'immense majorité des observateurs et des utilisateurs : sociolinguistes conscients des dangers que représenterait une telle aggravation de la diglossie, pédagogues qui ne sont pas tous ni toujours convaincus des bienfaits de la coexistence linguistique et, enfin, politiciens qui auraient beaucoup de mal à justifier une telle démarche que l'on qualifierait rapidement, et peut-être non sans raison, de néo-coloniale. Que le recours à la langue maternelle finisse par servir le français en libérant son enseignement des préjugés coloniaux dont il est encore parfois entouré dans certains pays (mais ceci semble plus vrai au Maghreb, et en Algérie en particulier, que dans le reste de l'Afrique), c'est une évidence. Mais que, techniquement, l'une serve l'autre en se dévalorisant, c'est totalement inacceptable même si ce n'est pas entièrement faux. Il est des vérités qui ne sont jamais bonnes à dire.

2. Le recours aux méthodes contrastives

Considéré dans les années 60 comme une panacée méthodologique, le recours aux méthodes contrastives a été par la suite violemment rejeté à la suite du fameux mouvement de balancier qui secoue perpétuellement le petit monde de la didactique. La position de J. Tabi-Manga, dans ce contexte parfois agité, est la bonne. Il est encore de nombreux domaines, en particulier celui de l'enseignement de la prononciation, dans lesquels la recherche et l'analyse des interférences, dans un souci de prédictibilité et de correction de la faute, sont réellement indispensables. Les obstacles dus à la possession d'une langue maternelle très différente du français sur le plan phonique lors de l'acquisition de celui-ci en qualité de L2 (étrangère ou seconde) sont très concrets. Le tort des tenants de l'école contrastive a été de généraliser ce qui n'aurait dû être qu'une démarche parmi d'autres dans la construction de leurs édifices méthodologiques aujourd'hui fissurés de toutes parts. On se souvient encore des tableaux comparatifs, d'une inextricable complexité, présentant les différences et les ressemblances entre des systèmes morphosyntaxiques réunis par le hasard de l'histoire et des contacts linguistiques. Condamnée sans appel dans les années 80, l'interférence revient discrètement sur la scène à travers certaines nouvelles méthodes africaines pour lesquelles ont été dégagées au préalable les difficultés phoniques propres à de grands ensembles linguistiques de façon à pouvoir réutiliser, en les aménageant, les principes et les techniques bien éprouvés de l'approche verbo-tonale.

Mais ce que J. Tabi-Manga ne dit pas assez clairement, c'est que la méthode contrastive s'inscrit généralement, sauf pour ce qui est des dernières expérimentations africaines auxquelles il vient d'être fait référence et qui feront l'objet d'une rapide présentation particulière ci-après, dans un cadre structuraliste extraordinairement rigide transformant le maître en robot et l'outil pédagogique en carcan. Ce type de démarche se situe idéologiquement à l'encontre du troisième procédé préconisé par l'auteur de *Francophonie et codéveloppement* et c'est ce qui fait tout l'intérêt et l'originalité de sa proposition.

3. Le recours à l'approche communicative

Quelle que soit la méthodologie proposée, c'est toujours la maîtrise parfaite du français, généralement langue officielle, et toujours langue étrangère (ou seconde) qui reste l'objectif de toutes les méthodes d'enseignement à partir de leçons et d'exercices ayant trait à la phonétique, aux structures grammaticales, au lexique, aux actes de langage, autant d'éléments qui permettent à l'apprenant de faire face à toutes les situations dans lesquelles le français lui est utile et/ou nécessaire. C'est donc bien, et J. Tabi-Manga a parfaitement raison de le faire, dans une perspective communicative que doit être abordée la nouvelle didactique du français en Afrique, destinée à fournir aux élèves une véritable compétence de communication, c'est-à-dire la capacité d'atteindre à une réelle libération linguistique et langagière. Toutes les méthodes doivent s'articuler autour de deux phases distinctes mais complémentaires, la première axée sur la compréhension, l'appropriation et l'imprégnation, la seconde sur l'exploitation et la production. La première phase comporte l'audition, l'explication, la répétition et éventuellement la mémorisation des documents utilisés comme points de départ de la méthode : généralement un dialogue, surtout en début d'apprentissage, mais éventuellement une image, une situation vécue, scolaire ou autre.

La phase de production doit aboutir à une libération de l'expression en dehors des situations pédagogiques initialement présentées. Elle doit s'appuyer sur des techniques bien connues comme celle du jeu qui vise à l'acquisition d'une compétence linguistique, celle du jeu de rôles qui vise à l'acquisition d'une compétence de communication puisqu'elle suppose l'utilisation d'un embryon de scénario dans une situation sociale et enfin celle de la simulation, jeu de rôles plus complexe où les personnages à incarner entretiennent entre eux des rapports nécessités par la situation mais laissant leur part à l'imaginaire et à l'imprévu, destinée à la libération, à l'individualisation de la parole.

Nous sommes bien loin, ici, des principes plutôt rigides des méthodes structuro-globales qui privilégient le linguistique par rapport au communicatif au point que l'on a dit souvent que les deux points de vue étaient inconciliables. On les trouve pourtant réunis sous la plume de J. Tabi-Manga qui propose d'avoir recours à des procédés participant de chacune des deux approches quasiment antinomiques. C'est donc un vrai défi aux lois de la pesanteur didactique que lance le Professeur Tabi-Manga, tout à fait conscient du caractère paradoxal et même provocant de son attitude. Et pourtant, on est en droit de se demander aujourd'hui si cette proposition, faite en 1989, n'avait pas un caractère prémonitoire. En effet, c'est dans le sens d'un passage en douceur d'une méthodologie structuro-globale pure et dure, celle de la méthode *Pour Parler Français*¹ longtemps en usage au Sénégal avant d'être appliquée à Djibouti, à une approche communicative que travaille actuellement dans ce pays une équipe locale animée par P. Dumont et M. Verdelhan, respectivement professeurs à Montpellier III et à l'IUFM de Montpellier. Les résultats définitifs de cette expérimentation très prudente ne sont pas encore connus ; mais on a tout lieu de croire qu'ils seront positifs. Sans vouloir faire œuvre originale à tout prix, ce qui serait de nature à nous interdire le terme d'expérimentation et à le remplacer par celui de sensibilisation, les instigateurs de ce projet, soutenu par le ministère de la Coopération et du Développement et les autorités djiboutiennes, sont apparemment en train de réussir à

1. *Pour Parler Français*, méthode de français, Paris, EDICEF, 1967-1978.

concilier l'inconciliable : obtenir que l'élève djiboutien s'implique dans son discours français en s'appuyant partiellement sur les pratiques pédagogiques locales traditionnelles fondées sur une conception de la rigueur proche de la rigidité, tout en prenant largement en compte les données du vécu linguistique et social de l'apprenant. N'est-ce pas déjà franchir le premier pas vers cet interculturel que J. Tabi-Manga appelle de tous ses vœux ?

Entretien avec R. Boudjedra (*Diagonales*)¹

TEXTE N° 21

Diagonales

On parle beaucoup de francophonie depuis quelque temps. En tant qu'écrivain algérien de langue arabe maintenant, que pensez-vous de ce concept ?

Rachid Boudjedra

On m'a souvent reproché, depuis que je suis passé à l'arabe, d'avoir trahi la langue française. Je voudrais ici dire toute ma reconnaissance, mon admiration, et ma passion pour cette langue, comme d'ailleurs pour toutes les autres langues que je connais. Je n'ai jamais remis en question la langue française en tant que telle, mais le concept politique de francophonie m'apparaît comme une forme de néo-colonialisme. En essayant de prolonger par la francophonie l'influence autrefois conférée par les armes, on joue un très mauvais tour au français. Depuis quelque temps, la francophonie est devenue très agressive sur le terrain, et elle va créer, elle crée déjà des réactions en chaîne, qui sont très hostiles. C'est pourquoi il est important de bien différencier la francophonie, philosophie politique néo-coloniale, du français, langue de culture et de civilisation.

En Algérie, le français n'était enseigné qu'à une centaine de milliers d'élèves au moment de l'indépendance. Six millions de jeunes l'apprennent aujourd'hui. Ces chiffres se passent de commentaires.

Mais la défense du français passe aussi par la reconnaissance des autres langues. Il ne faut pas laisser le chauvinisme l'emporter et donner à croire que le français est le seul véhicule de la modernité et du progrès : toute langue peut véhiculer ce qu'on veut ! Il faudrait plutôt, pour que le français se développe d'une façon honnête, que la France se mette à respecter, à diffuser, à faire apprendre à ses enfants les langues qui ont été jusqu'ici méprisées, voire bafouées. La langue arabe reste ignorée des Français alors que vivent en France quelque trois millions d'arabophones. Je trouve cela aberrant. Il est temps qu'on cesse de faire deux poids deux mesures.

ANALYSE

C'est après avoir écrit six romans en français, le premier d'entre eux, *La répudiation*, ayant été publié en 1969, que l'écrivain algérien R. Boudjedra prend, en 1981, la décision

1. Entretien mené par Claude Revil.

de continuer à n'écrire qu'en arabe. Sans revenir sur les motivations d'un choix personnel qui le pousse à utiliser sa langue maternelle comme instrument privilégié de sa propre violence libératrice, décision que l'on peut sans doute attribuer en grande partie à l'impulsion individuelle d'un écrivain qui s'est toujours illustré par la brutalité de la remise en cause de tous les tabous sociaux algériens à laquelle il se livre dans tous ses ouvrages, il est intéressant d'analyser comment juge la francophonie quelqu'un qui déclare s'en être écarté délibérément. Ce n'est donc pas en termes de trahison (par rapport à qui ? par rapport à quoi ?) qu'il faut interpréter cette prise de position mais en toute objectivité, à la manière d'un sociolinguiste interpellé non par une banale alternance codique, même pratiquée à l'échelle d'une œuvre entière, ce qui serait déjà singulier, mais par un changement de code définitif, total et absolu, apparemment initié par une réelle et profonde volonté expressive et non par une politique autoritaire éventuellement dictée par un État tout puissant. Il ne s'agit pas, non plus, d'un phénomène d'inspiration politique, au sens le plus ordinaire du terme, dont la nature toujours circonstancielle nuirait à l'authenticité d'une telle attitude. En effet, le cas de R. Boudjedra, parfaitement libre de continuer à écrire en français s'il l'avait voulu, n'a rien à voir, par exemple, avec celui des écrivains turcs soumis à la planification linguistique imposée par Mustafa Kemal au début du siècle, et c'est en cela qu'il est particulièrement intéressant.

Il y a tout d'abord chez lui, comme chez beaucoup de ses concitoyens algériens, une espèce d'attirance irraisonnée pour toutes les langues. Au « je voudrais ici dire toute ma reconnaissance, mon admiration et ma passion pour cette langue, [le français] comme d'ailleurs pour toutes les autres langues que je connais » de R. Boudjedra, correspond le merveilleux cri de Malika Mokeddem : « Comme j'aurais aimé les connaître toutes, les langues, et de leurs riches libations m'enivrer le gosier et l'esprit, et du piédestal de leur savoir étreindre et embrasser les enchaînements du monde »

1. Francophonie, concept néo-colonialiste

Comme beaucoup d'intellectuels africains originaires de pays anciennement soumis à la tutelle coloniale française, R. Boudjedra remet en cause ce qu'il nomme le concept politique de francophonie qu'il assimile à une forme de néo-colonialisme. Ce refus du terme lui-même est sans doute dû à son origine géolinguistique et géopolitique. On se souvient, en effet, qu'il a été proposé dans un contexte particulier, juste après les indépendances africaines, par des chefs d'États beaucoup plus conservateurs que ceux qui présidèrent, par la suite, aux destinées de l'Algérie nouvellement indépendante, pays à la situation politique, linguistique et sociolinguistique totalement différente, il est vrai, de celle de ses voisins du Maghreb ou des autres pays d'Afrique noire francophone. C'est L.S. Senghor, aujourd'hui membre de l'Académie française, c'est H. Bourguiba, le père de la laïcisation en Tunisie, c'est H. Diouri, chassé du pouvoir par un coup d'État en 1974, qui sont les initiateurs de ce mot-programme lié dans la mémoire collective au grand projet de communauté francophone, de Commonwealth à la française, imaginé par le Général de Gaulle, évidemment aux antipodes de la politique algérienne d'après 1962. Car c'est en Algérie que raisonne R. Boudjedra et il a tort d'assimiler la situation de son pays à celle d'autres pour lesquels la francophonie n'est pas nécessairement la nouvelle mainmise de l'impérialisme français mais peut-être, comme au Cameroun par exemple, le ciment obligé de la politogénèse d'une nation. Affirmer que la francophonie est devenue agressive est une manière un peu épidermique de présenter la réalité mais qui n'est pas dénuée de tout fondement. La France et ses principaux partenaires francophones, le

Québec en particulier, ont multiplié les initiatives, qui n'ont pas toujours eu le succès escompté, pour défendre le français. Et tout le monde sait bien que la meilleure défense, surtout lorsqu'on se sent en état de faiblesse (ce qui est le cas du français face à l'anglais ou à d'autres langues dans un certain nombre de situations linguistiques comme celle du Québec par exemple), c'est l'attaque tous azimuts, d'où l'emploi de l'adjectif « agressif » relevé sous la plume – ou plutôt ici sur la langue – de R. Boudjedra. Quels sont les principaux indices de la présence de la langue française sur tous les fronts ?

Il y eut tout d'abord, à la fin des années cinquante, la création de véritables machines de guerre linguistiques, comme le BELC et le CREDIF, ce qui fait dire à J. Roy (de l'université Laval à Québec), dans *Didactologie et phonétique appropriative* :

« Le CREDIF, créé en 1958, cachait, sous ses lettres flamboyantes, un véritable bureau de propagande linguistique et culturelle. Les méthodes audio-visuelles des années soixante porteront, en ce qui a trait à la langue française tout au moins, la marque de ce colonialisme particulier... »

Et l'on ne peut qu'être frappé par la similitude de cette réaction d'un chercheur québécois avec celle qui est exprimée par R. Boudjedra dans l'entretien accordé à C. Revil.

Le deuxième indice de la combativité francophone fut la multiplication, beaucoup plus récente, des institutions nationales et internationales ayant en charge la défense et la diffusion de la langue française : AUPELF, UREF, A.C.C.T., sommets francophones, pour ne citer que celles-ci. Entre temps, les centres de recherche précédemment cités, surtout celui de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, avaient doté les méthodologues d'une arme longtemps invincible, le *Français fondamental*, qui fut à l'origine de la plupart des méthodes lancées sur le marché de 1960 à 1970.

« Même les universités canadiennes, continue de se plaindre amèrement mais non sans humour J. Roy, adopteront les méthodes du CREDIF reconnaissant ainsi le dirigisme d'un Monsieur Thibaut qui façonnait, en un coup de baguette parisienne, les francophiles anglais d'Amérique à son image et à sa ressemblance. Dès lors, nous n'aurions pas dû être surpris de la volonté exprimée de nos étudiants de n'apprendre rien d'autre que le français parisien et de voir leur mine déconfitée à la nouvelle que leur professeur, québécois d'origine, risquait de leur apprendre un dialecte indigne de la langue de Molière ! »

C'est par une aide accrue à l'édition, en particulier dans tous les pays d'Afrique noire francophone, que le ministère de la Coopération favorisa la diffusion de ces méthodes qui étaient loin d'être mauvaises. Mais il ne fut pas le seul. Le même dynamisme caractérisa la politique culturelle et linguistique du ministère des Affaires Étrangères qui se dota d'une direction du français et qui permit, par l'octroi de subsides et le détachement d'un plus grand nombre de fonctionnaires de l'Éducation nationale, un développement sans précédent des Alliances françaises dans le monde entier. On ne signalera enfin que pour mémoire, vu son manque de moyens actuel mais peut-être momentané, la création, en 1986, du secrétariat d'État à la Francophonie, confié tout d'abord à une Antillaise puis à un historien populaire membre de l'Académie française, l'un et l'autre choisis en fonction de ce qu'ils représentaient en France et hors de France, beaucoup plus que pour leur compétence dans le domaine particulier. C'est dire l'importance accordée par les gouvernements français successifs, quelle que soit leur couleur politique, au problème de la francophonie.

Le dernier indice de la vitalité de l'action menée en faveur de la langue française fut la mise en place d'une politique systématique de formation par l'organisation de stages, la création de filières universitaires spécialisées (licence et maîtrise de FLE) et le recours à une technologie de plus en plus sophistiquée.

2. L'abolition des conflits

Que certains aient donc assimilé, en Afrique comme en France, le développement de la francophonie à un principe d'action politique, c'est indéniable mais généraliser serait abusif. Que l'importance quantitative et qualitative des moyens accordés par la France, en particulier, souvent dans le cadre d'une coopération bilatérale dont on connaît le déséquilibre, ait été de nature à provoquer un courant d'hostilité à l'égard du français de la part de certains, c'est encore indéniable, surtout au lendemain des indépendances lorsque, dans la plupart des pays africains, on mit beaucoup d'espoir dans le développement et la promotion des langues nationales. Que, d'une façon générale, les situations diglossiques coloniales aient perduré au-delà des indépendances, c'est sûr. Mais parler aujourd'hui de réactions en chaîne très hostiles paraît tout à fait exagéré à partir du moment où est admis de plus en plus le principe d'une francophonie plurielle au sein de laquelle chaque locuteur, chaque usager de la langue française, a droit à sa différence et où l'appropriation du français se traduit non seulement par une réalité linguistique foisonnante mais aussi, sur le plan institutionnel, par la prise en compte de l'émergence de normes endogènes. En Algérie même, les nombreux mouvements de protestation qui ont accompagné le projet d'arabisation total des universités, orchestrés par ceux-là même qui en approuvent le principe à long terme, donnent tort à R. Boudjedra. On peut très bien être un partisan convaincu de l'arabisation et prôner, parallèlement, le droit à un enseignement plénier du français, dégagé de toutes les suspensions qui continuent de s'attacher à cette langue. On peut même se demander si l'arabisation n'est pas la condition sine qua non de la libération de l'enseignement du/en français.

La distinction que fait R. Boudjedra entre la francophonie, philosophie politique néo-coloniale, et le français, langue de culture et de civilisation, repose sur un malentendu très répandu. Tout d'abord, il faut dire qu'il n'existe pas de langue qui ne soit pas de culture et de civilisation et, de ce point de vue-là, le français n'est pas une langue différente des autres, c'est-à-dire au-dessus des autres. Elle n'est ni plus ni moins « culturelle » que l'arabe, l'italien, l'anglais ou l'espagnol. Poser ce principe fondamental, comme le fait ici sur le mode implicite l'auteur de *L'insolation* (1972), c'est aider ceux qui combattent, et ils sont heureusement de plus en plus nombreux, la conception hégémonique de la culture française que partagent certains défenseurs à tous crins de la langue de l'Académie, la plus excellente entre toutes, comme on disait au XVII^e siècle. Mais il serait aussi illusoire de ramener une langue à sa culture et à la civilisation qu'elle représente, comme le souhaite ici R. Boudjedra, que de la couper, comme on a tenté de le faire par ailleurs en Algérie, de ses racines culturelles. Une langue, qu'on le veuille ou non, surtout dans un contexte historique aussi lourd que celui qui est constitué par les relations franco-africaines, ne peut être lavée des connotations politiques qu'elle véhicule par-delà les données socioculturelles qu'elle exprime. Autrement dit, le français ne sera jamais une langue étrangère en Algérie, comme dans tout le reste de l'ancien Empire colonial français, ne serait-ce que parce que la culture et la civilisation de la France sont imprégnées à tout jamais de culture arabo-négro-africaine.

La solution ne réside pas nécessairement dans l'adoption plus ou moins sereine d'une idéologie de rattrapage, libérée à tout prix de l'ancien maître, comme celle que semble préconiser R. Boudjedra. Elle est dans le courage qu'il y a à considérer la situation en face. Les jeunes Algériens qui, aujourd'hui, apprennent (mal) le français en Algérie (manuels déficients, coefficients au baccalauréat très dévalorisants, classes surchargées, insuffisante formation des maîtres) ne l'apprennent pas pour la culture et la civilisation

françaises. Ils l'apprennent tout simplement pour le savoir et pour maîtriser un système linguistique susceptible de leur procurer une chance supplémentaire de réussir dans le monde de demain. Ils apprennent le français parce que c'est un véhicule de communication international, non seulement au Maghreb, où il a sa place à côté de l'arabe pour des raisons politiques et parfois même culturelles, mais dans le reste du continent africain et dans toute l'Europe en gestation.

Mais ceci ne signifie pas, contrairement à ce que semble croire R. Boudjedra, qu'il faille faire de l'enseignement du français une condition obligée d'ouverture à la modernité. C'est là une conception complètement dépassée. Il apparaît de plus en plus évident qu'aujourd'hui toutes les stratégies de développement mises en place avec quelque chance de succès prennent en compte non seulement des valeurs traditionnelles mais aussi des modes de fonctionnement sociaux et politiques fort différents de ceux du monde occidental traditionnellement véhiculés par la langue française. R. Boudjedra se fait l'écho d'une conception de la coopération qui a malheureusement fait la preuve de son inefficacité. S'agissant par exemple du développement économique, dont la langue n'est qu'un vecteur, le sociologue G. Balandier constate, dans *Afrique ambiguë* :

« Quand nous privons le Noir des moyens d'expression qui lui appartiennent en propre, nous lui faisons subir la plus lourde des contraintes. Il n'était pas préparé à un système d'économie comptable, ni à être projeté dans des entreprises où il devient une force de travail anonyme, quand la marque personnelle est un trait majeur de la civilisation noire. »

Cette marque personnelle n'est pas la caractéristique exclusive de la civilisation noire ; elle appartient à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, quelles que soient les situations de langage dans lesquelles ils se trouvent, ont adopté le français à un titre ou à un autre. C'est la leçon que nous devons tirer de la nouvelle conception de la francophonie qui domine désormais. Le point de vue de Boudjedra pêche, comme celui des défenseurs purs et durs de la langue française, ceux que l'on pourrait appeler les croisés de la francophonie, par un excès d'ethnocentrisme. Juste et justifié il y a encore une dizaine d'années, il est aujourd'hui complètement obsolète.

Entretien avec A. Kourouma (*Diagonales*)¹

TEXTE N° 22

Diagonales

Un des facteurs qui ont favorisé le succès des *Soleils*², au-delà de l'intérêt de l'histoire et de l'originalité du personnage, c'est son style. Le premier, vous avez osé malmené avec une certaine brutalité le français canonique jusque-là pieusement respecté dans la littérature négro-africaine. Comment caractérisez-vous votre manière d'écrire ?

Ahmadou Kourouma

Par ma formation, je ne suis pas littéraire mais mathématicien ; aussi me suis-je toujours senti libre, tranquille et à l'aise vis-à-vis du français. Je n'ai pas eu peur de transgresser.

Ce que j'ai compris intuitivement, c'est que, si je faisais parler mon héros en français classique, il ne m'apparaissait pas correspondre à ce que je voulais : la façon dont il pensait, élaborait et classait ses concepts, tout cela ne venait pas. La succession des mots français, les connotations qu'ils portent me gênaient, m'empêchaient de faire sortir Fama. Il me fallait m'approcher d'une façon d'aborder les idées qui corresponde au rythme de la phrase malinké. Si Fama s'exprimait en français classique, cela donnait une fade traduction de ce qu'il pensait ; en revanche, si les mots se suivaient dans la succession malinké, si je pliais le français à la structure de notre langue avec le respect de ses proverbes et de ses images, alors le personnage apparaissait dans sa plénitude.

Diagonales

Votre intervention se borne-t-elle à un simple travail de traduction ?

Ahmadou Kourouma

Non. Mon style n'est pas une traduction mot à mot. Ne faire que traduire serait trop facile ; or ce que je fais réclame beaucoup de temps et de peine ; il m'est arrivé de réfléchir une journée entière à une phrase jusqu'à ce qu'elle coule, jusqu'à ce qu'elle trouve la forme exacte qui convienne. Il ne s'agit pas de traduire mais de bien saisir un sens, un rythme, une façon de percevoir et d'exprimer... et de rendre tout cela en français. Prenez les proverbes : un proverbe malinké littéralement traduit sous sa forme originale ne frappe pas, ne dit rien.

1. Entretien mené par Michèle Zalessky.

2. *Les Soleils des indépendances*, Ahmadou Kourouma.

Diagonales

Estimez-vous que, dans l'usage littéraire, on a tous les droits vis-à-vis d'une langue ?

Ahmadou Kourouma

En tant que directeur de société, si je recevais d'un collaborateur un rapport rédigé dans le style des *Soleils*, j'avoue que j'en serais surpris. Mais la littérature est autre chose : elle autorise à aller jusqu'où l'on veut dans l'usage de la langue dans la mesure où la compréhension est assurée. La seule limite imposée à l'écrivain tient donc à la compréhension ; dans cette limite, il est libre de bousculer les codifications et de tordre la langue.

Au demeurant, il faut que les lecteurs trouvent dans la littérature autre chose que ce qu'ils lisent tous les jours dans l'exercice de leur vie professionnelle : elle doit leur donner un plaisir et leur permettre de rêver. La poésie et les recherches littéraires semblables aux miennes les aident à se retrouver eux-mêmes. Beaucoup d'Africains, même éloignés du contexte malinké, se reconnaissent dans mon roman et s'amuse de s'y retrouver chez eux. J'assigne deux finalités à la langue : elle est un moyen de communiquer, de transmettre des messages, elle est aussi un moyen de se retrouver soi-même.

Diagonales

On dit que la langue française est aujourd'hui fille de l'Afrique, ne serait-ce que par le nombre des locuteurs qui seront les siens dans quelques décennies. Comment jugez-vous le français en tant qu'héritage historique, chance ou malchance pour cette partie de l'Afrique ?

Ahmadou Kourouma

Je crois que la langue est une donnée. Je suis malinké et je me trouve dans un pays francophone : je n'ai pas choisi.

Les politiques coloniales française et anglaise ont différé du tout au tout en matière linguistique. La colonisation française visait l'unité centralisée autour de la langue française, ce qui supposait l'abandon des langues indigènes, la finalité ultime étant que tout le monde devienne citoyen français. Nous avons donc été tout de suite en possession d'une langue internationale que nous avons conservée, ce qui ne nous a pas empêché par la suite de développer nos langues nationales, parfois avec difficulté.

Les nations qui développent leurs langues nationales sont obligées d'opter en même temps pour une langue de communication internationale : en Éthiopie, l'anglais concurrence actuellement le français encore bien présent il y a une génération ; dans les anciennes colonies portugaises, le français gagne sur le portugais ; le Japonais et même les Chinois qui, pourtant, possèdent une langue et une littérature millénaires, doivent user aujourd'hui de l'anglais...

Les Africains, ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise, ils y introduiront des mots, des expres-

sions, une syntaxe, un rythme nouveaux. Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. Si on parle de moi, c'est parce que je suis l'un des initiateurs de ce mouvement.

La francophonie intègre maintenant beaucoup de néologismes originaires d'Afrique, tient compte de notre usage du français comme le prouvent ces dictionnaires du français d'Afrique, ces dictionnaires pour la francophonie, etc., que je vois paraître de plus en plus nombreux. Pour nous, cela est très important : le fait d'entrer dans ces dictionnaires confère une légitimité à notre usage de la langue et nous libère en quelque sorte. Considérez le cas du portugais et de l'espagnol et voyez combien l'usage que font les Latino-américains de ces langues leur a permis de se développer et de se générer.

ANALYSE

Au fil de cet excellent entretien, mené par M. Zalessky dans le numéro 7 de la revue *Diagonales*, A. Kourouma, l'auteur du célèbre roman *Les Soleils des indépendances* (1968), donne la pleine mesure de son talent et de la maturité de sa réflexion socio-politique en livrant sa propre conception de la francophonie qu'il considère comme une donnée incontournable de la réalité politique et linguistique africaine, née des conditions historiques que nous connaissons. C'est au détriment des langues nationales, dans la logique de la politique coloniale d'assimilation et de centralisation, que le français s'est répandu en Afrique. Réaliste, l'auteur fait état des efforts fournis, mais aussi des difficultés rencontrées par la plupart des États africains dans la mise en place d'une politique de développement des langues locales : choix d'un alphabet, découpage des mots dans la phrase (orthographe), sélection d'une variété porteuse de la norme scolaire et académique, moyens à mettre en œuvre pour la régionalisation de l'enseignement, réticences des parents d'élèves, absence de manuels pédagogiques de valeur, etc.

Mais c'est d'abord par rapport au français de France que se situe A. Kourouma en tant que locuteur et qu'écrivain. Si son français n'est pas le même que celui des Français, c'est qu'il correspond à un univers conceptuel différent, à une expérience du monde autre que celle véhiculée par le français canonique qu'il qualifie de classique. A quelles difficultés se heurte le locuteur non natif du français même lorsque, comme l'auteur, il est amené à un moment ou à un autre de sa vie et de son expérience à faire de cette langue un usage plénier ? Tout d'abord à des difficultés qui touchent à la perception de la réalité telle qu'elle est exprimée par le signe français, supposant un rapport particulier entre signifiant et signifié, une conceptualisation spécifique. Il s'agit, ici, de tout ce qui concerne le découpage linguistique du réel, différent d'une culture et donc d'une langue à l'autre. Le deuxième écueil auquel se heurte le locuteur étranger, et encore plus lorsqu'il est écrivain, est celui de l'organisation des champs sémantiques qui peut différer totalement non seulement d'une langue à l'autre mais aussi d'une pratique à l'autre de la même langue, ce qui sera l'une des caractéristiques du français des écrivains africains de langue française que représente ici A. Kourouma. La dernière difficulté rencontrée dans l'appréhension de la signification des signifiants est constituée par les conditions sociolinguistiques dans les-

quelles s'emploient les signes considérés, ce qui suppose l'intervention de facteurs extralinguistiques, contrairement à ce qui se produit pour les deux premiers cas envisagés ici. Quelles sont les manifestations linguistiques de ces difficultés, ou plus simplement de ces différences, de conceptualisation recensées par A. Kourouma dans sa réponse à M. Zalessky ?

1. L'appropriation du français par ses locuteurs africains

La première de ces manifestations est constituée par l'utilisation particulière de valeurs surajoutées au signifié et le jeu inhabituel (pour un usager natif français) des connotations. Mais il s'agit bien ici, en priorité, de connotations dont le signifié est de même nature que celui de la dénotation, c'est-à-dire qui appartiennent à l'univers socio-culturel spontané du locuteur africain. Elles consistent à doter le sémème de traits sémantiques supplémentaires non marqués appartenant à l'ensemble des locuteurs concernés et fonctionnant comme des indices d'identification. *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*¹ a proposé une première description de ce type de phénomènes extrêmement fréquents dans tous les corpus analysés, tant écrits, littéraires ou non, qu'oraux. C'est le cas de « charlatan », qui perd sa valeur péjorative en français d'Afrique, de « démerder » qui change de registre, et de « gouvernance », réactivé et intégré au discours de référence de la langue administrative.

La deuxième manifestation linguistique de la spécificité du locuteur-écrivain africain soulignée par A. Kourouma est due, selon lui, aux changements apportés à la syntaxe du français et plus particulièrement à la modification de la succession des mots. Une bonne illustration de ce phénomène est fournie par F. Jouannet dans l'avant-propos de son ouvrage sur *Le français au Rwanda* où il étudie le cas d'une cinquantaine de composés. Pour une trentaine d'entre eux, l'ordre des composants est conforme à la syntaxe du français, déterminé-déterminant, qu'il s'agisse des structures Nom + Préposition + Nom (dans laquelle le second nom est en complémentation avec le premier) ou Nom + Adjectif. L'influence française est évidente dans les termes manifestement forgés par les Européens : « bassin de natation », « plaine de jeu », « standing de vie », « bière de banane », « couple mixte », « langue officielle », « levée de deuil », etc. L'attestation d'un ordre syntagmatique inverse, déterminant-déterminé, pourrait être une marque du caractère allogène du mode de formation, si l'on considère l'ordre de détermination comme fondamental : « courte-manche », « gros-mot », « grand-frère », « deuxième bureau », « double vacation ». Dans le même ordre d'idée, on pourrait se poser la question du caractère allogène ou non de la composition nominale Nom + Nom dans laquelle la relation de détermination du premier composant par le second s'effectue avec ellipse de la préposition de jonction ordinairement actualisée : « boy-chauffeur », « lampe-torche », « aujourd'hui-soir », « radio-trottoir ».

C'est à juste titre que A. Kourouma fait du rythme la troisième caractéristique de ce français qui, seul, lui permet d'exprimer ce qu'il veut parce que c'est son français. En effet, qu'il soit malinké ou wolof, peul ou bamiléké, bambara ou lingala, le rythme domine et anime tous les arts négro-africains, même le récit. C'est peut-être à L.S. Senghor, encore une fois, que revient le mérite d'avoir souligné avant tous les autres le rôle du rythme dans la parole africaine transcrite en français en le comparant à celui qu'il joue en Europe :

1. AUPELF et l'A.C.C.T.

« Mais alors qu'en Europe, le rythme, basé sur les répétitions et les parallélismes, provoque un ralentissement, un mouvement statique, en Afrique noire, tout au contraire, répétitions et parallélismes sont coupés d'asymétries. On sent que la répétition ne peut se prolonger indéfiniment, que la rupture approche, c'est-à-dire le dénouement, comme dans le cas d'une porte contre laquelle s'acharne un bélier. »¹

C'est à propos de *L'os*, un conte publié pour la première fois en 1947 par l'écrivain sénégalais B. Biop², que L.S. Senghor se livre à une analyse très pertinente du rythme africain qui émerge dans un texte français au point de produire des effets saisissants :

« Et, ça tombe ! Ça tombe !
Et pourquoi ça ne tomberait-il pas ?
Ça tombe !
Quoi !
Mais tout !
Tout tombe !
Tout tombe !
Mais tout tombe !
Et les soufflets, curieux, d'interroger :
Où ?
Où ?
Où ?
Vers la tombe. »

Ici, le rythme, conjointement à l'harmonie imitative, aide à percevoir, tour à tour, « les coups sourds du marteau et les soupirs brefs des outres en peau de chèvre », sans parler, ajoute L.S. Senghor, « du rapprochement insolite des homonymes « tombe » (verbe) et « tombe » (substantif) ». Mais ailleurs, le rythme réinventé en français par le créateur africain va provoquer des effets comiques :

« Serait-on à l'agonie, que l'on doit toujours répondre, lorsque l'on a su un peu vivre, que l'on est en paix, en paix seulement, « Djâme rek ! »³ ; le corps souffrirait-il de dix et sept maux, que la maison est en paix, en paix seulement, « Djâme rek ! » ; n'y aurait-il rien à manger et les femmes s'y disputeraient-elles de l'aube au crépuscule et bouderaient-elles du crépuscule à l'aurore. »

Cette transposition du rythme de la parole africaine dans le discours français, quel qu'il soit, pose en réalité le problème de la traduction. A. Kourouma se défend de n'être qu'un traducteur même si sa phrase prend parfois des allures apparemment étranges pour un lecteur ou un auditeur non averti. Et il a raison. Le halo qui vient nimber son expression n'est pas dû aux mots qu'il emploie mais à la musique de sa phrase, c'est-à-dire à son rythme. On ne peut s'empêcher de penser à ce propos à l'expérience vécue par ce traducteur roumain de C. Baudelaire qui, aux prises avec les difficultés que lui posait la comparaison contenue dans l'un des premiers vers de « La Beauté », « comme un rêve de pierre », la rendit par un génial « comme une pierre de rêve » et ce jour-là, raconte-t-il, « j'ai entendu la voix de C. Baudelaire qui me disait » : « Ça y est ! ». Traduction ? Certainement pas. Alors il ne peut s'agir que d'une réinterprétation, c'est-à-dire d'une création ou d'une récréation et, toujours, d'une appropriation.

1. *Liberté I, négritude et humanisme* de L.S. Senghor dans le chapitre intitulé « D'Amadou Koumba à Birago Diop » qui est constitué par le texte de la préface rédigée par l'ancien chef d'État aux *Nouveaux contes d'Amadou Koumba*.

2. Birago Diop est en particulier l'auteur des *Contes d'Amadou Koumba* (1947), des *Nouveaux contes d'Amadou Koumba* (1958) et de *Contes et lavanes* (1963).

3. Salutation wolof traditionnelle et obligée que l'on pourrait traduire par « La paix seulement ! ».

La dernière des manifestations linguistiques recensées par A. Kourouma, très révélatrice des difficultés de conceptualisation auxquelles il fait référence dans son texte, est due aux modifications survenant dans l'univers rhétorique de l'écrivain négro-africain par rapport aux habitudes des écrivains français dans ce domaine. Par-delà les différences de vision et d'expression personnelles qui caractérisent chaque auteur et sans lesquelles le style n'existerait pas, il est évident que certains procédés rhétoriques récurrents ont une valeur hautement culturelle. C'est ainsi que le nombre très important des métaphores présentes dans *Les Soleils des indépendances* est déjà révélateur d'une manière de penser, d'être au monde avant même d'être une manière d'écrire. On peut citer, à titre d'exemples, les nombreuses métaphores d'origine animale ou végétale utilisées par l'auteur pour désigner les parties du corps humain : « des oreilles de chauve-souris », « ses longues jambes d'échassier », « ses canines de panthère », « le maintien sec d'un arbrisseau d'harमतтан », « sa taille de fromager », etc. On perçoit bien, à travers tous ces exemples, que le langage est le lieu où le sensible et le sens s'articulent, par des mécanismes d'association culturellement spécifiques. Ici, la métaphore n'est plus un simple effet rhétorique, elle est l'expression directe de ce que voit A. Kourouma et sa manière de voir, sa vision du monde ou, mieux, son expérience du monde sensible, sont conditionnées par son cadre. Là encore, la question de la place et du rôle de la traduction dans l'œuvre littéraire pourrait être soulevée s'il était prouvé que l'écrivain n'était que le prisonnier, ou tout au plus l'interprète, de son environnement. En réalité, il s'agit bien de tout autre chose : le locuteur africain, et a fortiori lorsqu'il est écrivain, utilise la métaphore comme un lieu privilégié de communication interculturelle. C'est le lieu du langage où transparait le plus profondément l'univers de l'autre. La métaphore, comme sans doute bien d'autres procédés rhétoriques (mais ceci reste à démontrer pour ce qui est du français d'Afrique), participe du mécanisme créateur de la polysémie et permet donc d'envisager les perspectives d'une évolution cohérente du français en Afrique.

2. Le poids de la norme

On aura donc bien compris que A. Kourouma, sans doute parce qu'il n'est pas un locuteur ordinaire du français (c'est le privilège de l'écrivain), nous livre de la langue et, partant, de la francophonie, une conception très riche d'enseignements pour l'avenir. Il n'y voit pas simplement un instrument de communication, quand bien même serait-elle internationale, plus ou moins bien adapté aux besoins et aux réalités qui constituent l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner ; c'est là une conception aujourd'hui complètement dépassée même si elle a constitué une étape obligée, et particulièrement importante, de la description des variétés de français parlées et comprises en Afrique et, plus généralement, en France et hors de France. Il y voit aussi un moyen de se retrouver soi-même, quelle que soit l'origine linguistique du locuteur qui impose à l'instrument qu'il s'est approprié son propre moule énonciatif. Dans ces conditions, on comprendra aussi et on partagera toutes les critiques que l'on a adressées à l'encontre de l'usage du terme d'instrument. L'image du vêtement, utilisée par A. Kourouma au cours de son entretien avec M. Zalessky paraît beaucoup plus significative.

« Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre (= à les « confectionner » en français de France !) pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. »

Cette appropriation (qui est une espèce de mise aux mesures des locuteurs) suppose une décomplexation totale des utilisateurs du français et A. Kourouma a raison de se considérer comme l'un des initiateurs de ce mouvement puisqu'il est l'un des premiers à

avoir revendiqué, en toute connaissance de cause, son droit à la différence. On ne pourrait en dire autant de tous les écrivains négro-africains de sa génération qui n'ont pas toujours pu surmonter les pièges de l'aliénation en pratiquant parfois une langue de bois insupportable, celle de l'hypercorsion.

L'attitude courageuse de A. Kourouma n'est cependant pas totalement exempte de friosité. C'est sans doute à un reste de sentiment d'insécurité qu'il faut attribuer le besoin de légitimité qui apparaît très nettement dans le dernier paragraphe de sa déclaration à la journaliste de *Diagonales*. Pourfendeur du français classique, l'auteur tente de justifier son coup d'éclat en se réclamant des dictionnaires qui accueillent désormais ce qu'il est convenu d'appeler des africanismes. Qu'en est-il exactement ? A. Rey, le rédacteur en chef du *Petit Robert*, admet dans la préface de ce dictionnaire que « la description du français hors de France dépasse de loin les objectifs et les possibilités d'un ouvrage réalisé à Paris ». Il ajoute même que :

« La normalisation du français, langue maternelle, parlé au Québec, en Belgique ou en Suisse, celle du français, langue officielle ou véhiculaire utilisée au Maghreb, en Afrique noire, etc. relève à l'évidence des instances souveraines des divers États. »

Pour ce qui est des pays dans lesquels le français n'est pas une langue maternelle, il admet que la question reste ouverte mais que « des valeurs propres aux cultures africaines, exprimées en français, ont été retenues. » Il ne s'agit, en réalité, que d'un léger saupoudrage n'obéissant à aucun critère de sélection fiable. Mais pourrait-il en être autrement dans l'état d'avancement actuel de la lexicographie du français en Afrique ? En revanche, il existe de nombreux lexiques consacrés aux différentes variétés du français parlé et écrit dans de nombreux États africains francophones. Le plus connu d'entre eux est *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. C'est un ouvrage colossal, couvrant la description lexicale du français dans une douzaine de pays d'Afrique mais qui ne peut en aucun cas être considéré comme un dictionnaire. C'est dire qu'il n'a aucun pouvoir de légitimation que seules pourrait lui conférer les diverses instances politiques et administratives auxquelles A. Rey faisait allusion dans sa préface. Il s'agit exclusivement, dans cet *Inventaire*, de répertorier les usages lexicaux les plus fréquents du français en Afrique, relevés dans une perspective purement descriptive. Ce travail, comme tous ceux qui lui ressemblent et qui sont en cours de gestation dans la plupart des États francophones, peut servir de base à l'élaboration d'un dictionnaire général du français en Afrique ou à la rédaction de lexiques régionaux du français réalisés dans une perspective didactique. Seuls ces ouvrages auront un réel pouvoir de légitimation. En attendant, et c'est heureux, la parole reste à des hommes courageux et intelligents comme A. Kourouma.

Le français langue seconde par J. P. Cuq¹

TEXTE N° 23

Le français langue maternelle ou seconde apparaît comme une série de variétés régionales que l'on peut décrire sociologiquement et linguistiquement, et qui, quoique différant entre elles, permettent tout de même à leurs utilisateurs une intercompréhension convenable.

Synchroniquement, une unité systématique se dégage tout de même de ces variantes dont les limites peuvent être celles que représentent les créoles, qui sont intuitivement reconnus comme apparentés par les locuteurs francophones mais ne permettent plus l'intercompréhension.

C'est ce système abstrait et idéal, doué d'une dynamique évolutive, mais jamais parfaitement représenté chez aucun locuteur ou groupe de locuteurs que l'on peut appeler la langue française.

Parmi les justifications que l'on donne habituellement à l'utilisation du français par tant de peuples différents, la notion de lingua franca, c'est-à-dire de langue véhiculaire internationale, occupe une place de choix. On observe donc une certaine contradiction entre la dynamique naturelle de la langue, qui est de se diversifier sur chaque aire géographique, et celle de la francophonie, qui est au contraire de rassembler autour d'un outil linguistique commun. Il nous semble donc nécessaire de plaider pour l'adoption d'une norme francophone internationale qui tiendrait davantage compte des particularités des français régionaux de France ou d'ailleurs. Le lexique trouverait tout particulièrement avantage à s'enrichir des créations des francophones de langue maternelle ou seconde, qui sont conformes aux structures morphologiques du français.

Du point de vue didactique, l'adoption d'une norme francophone amenuiserait le sentiment d'insécurité linguistique et contribuerait sans doute à atténuer l'impression que la variété dominante du français est encore celle de l'ancien colonisateur. Les variétés régionales ne devraient pas être rejetées pour autant, bien au contraire : plutôt que de les chasser comme des barbarismes, il s'agirait de montrer aux apprenants les situations où elles trouvent leur légitimité et celles où il convient d'adopter une norme plus largement admise. C'est cette tâche qui nous paraît être au premier rang de celles qui incombent à l'enseignant de français langue seconde.

1. Texte situé à la page 88.

ANALYSE

Si l'on se réfère à l'ouvrage d'où est extrait ce texte, dû à J. P. Cuq, maître de conférences à Grenoble III, la notion de français langue seconde (FLS) appartient tout autant à la didactique qu'à la sociolinguistique. En effet, après avoir souligné que l'une des caractéristiques du monde francophone était son hétérogénéité, l'auteur propose de concevoir le FLS au sein de la francophonie : « Si le FLS – dit-il – ne recouvre pas tous les cas d'utilisation du français, dont l'ensemble constitue la francophonie, il en formera de plus en plus le groupe le plus important. » Il exclut de cette notion de FLS les francophones individuels, ceux pour qui l'apprentissage du français ne résulte pas d'une nécessité ou d'une habitude nationale : ceux-là appartiendraient à la sphère du français langue étrangère (FLE).

1. De la didactique à la sociolinguistique

Tout le texte porte la marque de cette dualité entre les préoccupations du didacticien et celles du sociolinguiste qui, tour à tour, traversent la pensée de J. P. Cuq. L'objectif du premier consiste à favoriser l'intercompréhension du plus grand nombre possible de locuteurs au sein de la même communauté linguistique. Le danger qu'il redoute le plus est ce qu'on a désigné depuis plus de trente ans sous le terme de « créolisation » pour désigner toutes les déviations susceptibles de faire perdre au français son caractère de langue internationale. Ce n'est donc pas un hasard si J. P. Cuq, aujourd'hui, fait référence aux créoles, limites extrêmes de l'acceptable en matière de norme, limite en deçà de laquelle le didacticien étouffera son jumeau sociolinguiste. Le terme de « créolisation » fut, en son temps, condamné par des hommes de talent comme M. Houis¹ qui refusait de l'assimiler à « pidginisation », considérant que les créoles étaient des langues à part entière et que « créolisation » ne devait pas connaître une extension plus dévalorisante que « francisation » ou « anglicisation ». Associant implicitement le créole à une pratique corrompue du français, et par conséquent condamnable du point de vue de la didactique, J. P. Cuq commet peut-être la même erreur que nombre de ses prédécesseurs.

Le sociolinguiste, au contraire du didacticien, va avoir à connaître d'exigences scientifiques contradictoires. Il y a, tout d'abord, la prise en compte d'une conception traditionnelle de la francophonie qui se veut unificatrice, c'est-à-dire nécessairement contraignante et conservatrice. Il y a, ensuite, la prise en considération de la tendance naturelle de toutes les langues, et le français n'échappe pas à la règle générale, à évoluer sous la pression des éléments et des événements extérieurs : progrès de la technologie, contacts entre peuples et cultures d'origine très diverse, etc., tout ce qui constitue la dynamique naturelle des langues. Il y a, enfin, la constatation de l'existence de la variation, en tant que phénomène central de l'approche sociolinguistique désormais traditionnelle.

C'est après avoir lui-même fait l'expérience de ce tissu de contradictions, internes ou externes, que J. P. Cuq propose une solution destinée à faciliter la tâche de l'enseignant de FLS. C'est donc dans cet esprit qu'il prône l'adoption d'une norme francophone internationale. Comment la définit-il ?

1. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire.*

Tout d'abord par l'acceptation de particularismes lexicaux régionaux dont les inventaires sont maintenant répandus dans le monde entier, en Afrique et ailleurs¹.

Mais J. P. Cuq ne va pas plus loin. Il exige en effet, implicitement, que ces emprunts et néologismes soient conformes aux structures morphologiques du français.

Cette prise de position n'est pas nouvelle. C'est en effet celle que l'on retrouve chez la plupart des didacticiens, praticiens et méthodologues, qui se préoccupent depuis plus de trente années de la rénovation de l'enseignement du français en Afrique. Voici ce qu'on peut déjà lire à la page 252 de l'ouvrage intitulé *Le français et les langues africaines au Sénégal*² :

« Le deuxième principe consiste à affirmer la nécessité de préserver les schémas fondamentaux du fonctionnement de la langue française. Tous les observateurs et membres éventuels de la future commission de normalisation semblent unanimes pour faire preuve d'une grande rigueur syntaxique afin d'éviter la désarticulation du système linguistique de la langue française au Sénégal, voie ouverte vers les abîmes de la créolisation et de la pidginisation. Ce principe général doit être maintenu sans que pour autant soit négligée l'étude des mécanismes de création lexicale auxquels a recours le français du Sénégal. L'étude de ces mécanismes (dérivation, composition, abrégement, etc.) présente un double avantage :

- faire prendre conscience aux apprenants des règles de formation lexicale qui sont les mêmes pour l'ensemble de la langue française, qu'il s'agisse du français central ou d'un français régional comme celui du Sénégal ;
- éliminer, en fonction de ces règles, les formes jugées apparemment agrammaticales, c'est-à-dire aboutir, de facto, à établir un modèle théorique de compétence sans que celui-ci soit encore explicité comme le souhaitait J. C. Corbeil³. »

Continuer, en 1992, de s'en tenir à la stricte conformité au modèle morphosyntaxique français en matière de norme ne saurait suffire pour apporter une solution à l'important problème soulevé dans ce texte par J. P. Cuq. Même dans ce domaine, de nombreux chercheurs ont exploré les mécanismes de déviation morphosyntaxique du FLS. On pense en particulier à M. Daff qui travaille plus particulièrement sur le français du Sénégal auquel il est en train de consacrer une thèse de doctorat d'État. Dans un récent article consacré aux régionalismes africains du français et à la description syntaxique des formes variantes⁴, il écrit :

« L'un des aspects du français d'Afrique qui frappe l'attention de l'observateur est celui des écarts par rapport au français de France, particulièrement des classes cultivées de Paris.

Ce qui semble aller de soi pour les autres langues (anglais, portugais, espagnol, allemand), c'est-à-dire la possibilité de prendre des visages particuliers en fonction du milieu culturel d'accueil, devient anormal voir inacceptable pour le français, probablement à cause de son caractère fortement centralisé. C'est pourquoi, dans les ouvrages traditionnels, c'est en termes d'erreurs ou d'interférences, (notion négativement vécue) que sont

1. On peut citer par exemple *Les mots de la francophonie* de L. Depecker qui est une agréable synthèse des travaux scientifiques consacrés au français d'Afrique, du Canada, de Louisiane, de Belgique, de Suisse romande, etc.

2. *Le français et les langues africaines au Sénégal*, par P. Dumont.

3. Il est fait référence ici à la notion de « norme construite », telle que la conçoit le sociolinguiste québécois J. C. Corbeil, fondée sur l'élaboration d'un modèle théorique.

4. « Interférences, régionalismes et description du français d'Afrique » par M. Daff.

présentés les « belgicisms », les « africanisms », erreurs par rapport au français standard, interférences avec les langues dominantes dans ces espaces linguistiquement francophones.

On conviendra dans cette étude de faire la différence entre formes variantes, résultant soit d'une régulation intrasystémique, soit d'une marginalisation provenant de la censure de la norme en vigueur et formes spécifiquement régionales.

Les écarts de langage provenant d'un niveau de langue particulier, familier, populaire, argotique, qu'on retrouve peu ou prou dans toutes les régions linguistiquement françaises, ne constituent pas des régionalismes mais des particularités du français commun au niveau populaire, familier, argotique, disons des sociolectes.

Beatens Beardsmore, dans un ouvrage intitulé *Le français régional de Bruxelles*, cite un belgicisme discutable avec comme argument à l'appui l'influence du flamand :

« Je suis amie avec elle : il nous semble qu'à Bruxelles l'influence flamande dans ces emplois de « avec » au lieu de « de » ne soit pas douteux. »

Il s'agit plutôt d'une structure marginalisée par la norme parce qu'il est difficile d'obtenir autre chose avec une suite syntagmatique comme celle-ci en français de France.

En revanche, l'emploi régional de « avec » se retrouve dans le français du Sénégal :

La clé est avec Moussa.

(être avec = se trouver entre les mains de)

Mu ngi ag moon = c'est lui qui l'a

Vous avez votre carte avec vous ?

L'emploi de « avec » dans ces exemples serait normé si nous avions les structures suivantes :

N (+ pers.) est avec N (+ pers.)

Vous avez (N + pers.) avec vous.

A la place du trait (+ pers.), le sens régional tend à substituer le trait (_ pers.). La structure :

La clé est avec Moussa

est analogue à :

Fatou est avec Moussa.

Pour définir le régionalisme, nous ferons nôtre cette proposition de Tuillon¹ :

« Un régionalisme linguistique est un écart de langage (phonétique, grammatical, lexical) qui oppose une partie de l'espace français au reste du domaine linguistique et, plus précisément, à la fraction du domaine linguistique dont fait partie la capitale du pays, car l'aire linguistique qui comprend Paris est de toute façon qualitativement majoritaire. »

A partir de cette définition, certaines constructions verbales du français d'Afrique, considérées comme « particularismes » peuvent être analysées à juste titre comme des régionalismes parce qu'étant des variantes géographiquement marquées. »

2. Norme internationale francophone : le rêve impossible

Il n'est donc plus question, aujourd'hui, de reléguer ce type d'écart morphosyntaxique au rang d'une simple faute comme aurait tendance à la proposer J. P. Cuq dans son texte. Mais, ce faisant, l'auteur de l'ouvrage, *Le français langue seconde*, se fonde sur une comparaison implicite avec les formes normées du français central auxquelles il accorde une véritable suprématie. Or, si l'on considère ces nouvelles constructions, pour nous en tenir

1. Tuillon G., *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, les régionalismes du français de Vourey, village dauphinois.*

ici aux exemples fournis par M. Daff dans son article, il faut les définir comme des particularités régionales du français d'Afrique et non comme des déviations fautives parce que non conformes aux habitudes grammaticales franco-françaises. Contrairement au sentiment couramment répandu depuis une dizaine d'années à la suite du relatif succès remporté par les nombreux relevés d'africanismes auxquels il a été procédé, le français d'Afrique n'est pas une simple affaire de lexique. Il ne faut plus rester au stade de l'interférence mais accepter l'idée que les particularismes syntaxiques relevés ici et là (dépronominalisation, ajout d'une valence avec ou sans préposition, dérivation, suppression d'une valence¹, etc.) font désormais partie intégrante du français régional africain. Ceci suppose qu'on commence à les décrire sans préjugés parce qu'ils répondent aux besoins de la communauté africaine dans ses échanges en français.

Mais d'autres lacunes, peut-être plus graves encore, sont à relever dans la définition que donne J. P. Cuq de la norme francophone internationale. Elles concernent toutes des omissions qui contribuent au flou de la notion elle-même. Qu'en est-il, par exemple, des idées ou des propositions de l'auteur quant à l'aspect phonétique de cette norme ? Vaut-on prendre en considération les prononciations locales mais conserver le garde-fou du sacro-saint écart phonologique qui est toujours de nature à entraver l'intercompréhension à laquelle se réfère J. P. Cuq ? Quelle position adopter face au problème de l'autonomisation phonologique du français d'Afrique qui pose l'existence de phonèmes nouveaux comme le /x/ de *xala² ou de *xessal³, ou de séquences tout à fait inhabituelles en français de France comme la prénasalisée /mb/ de *mbantamaré ou *mbapattes⁴ ?

Par ailleurs, comment va pouvoir être définie cette norme internationale face aux pratiques sociales en usage dans tel ou tel pays ? Il faut, en effet, prendre conscience que la nouvelle mission du français en Afrique consiste à permettre l'engagement du locuteur africain dans sa parole. Il faut donc éviter de tomber dans le travers qui consisterait à hiérarchiser les normes (en accordant évidemment une primauté implicite à cette norme internationale) mais, au contraire, donner accès à la diversité des usages sans oublier que, pour beaucoup de locuteurs africains, le français demeure, et pour longtemps encore, un instrument de catégorisation sociale. Nous voici donc au cœur de la contradiction essentielle au concept de francophonie africaine, que ne résoudra aucune barrière normative, de quelque nature qu'elle soit : l'usage africain se définit par deux pôles très éloignés l'un de l'autre mais qui appartiennent au même continuum, la conceptualisation d'une part et la pratique basilectale de l'autre, ce que d'aucuns nomment la valeur d'usage et la valeur d'échange comme dans l'exemple suivant où l'on se trouve en présence d'un fonctionnement sémiotique endogène parfaitement acceptable puisqu'il reflète une conceptualisation particulière et non un usage défaillant, c'est-à-dire une production spécifiquement africaine de sens :

« Les ménagères s'éloignaient de la pénurie. »

Rien, sur le plan linguistique, ne peut être reproché à cette phrase. C'est donc sur le plan du fonctionnement social qu'il faut chercher l'écart. En quoi consiste-t-il ? A consi-

1. La terminologie grammaticale utilisée ici est celle du G.A.R.S. (Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe) animé par C. Blanche-Benveniste. C'est ainsi que la valence est constituée par les éléments régis qui caractérisent le sens et la construction minimale du verbe.

2. Le *xala (où le [x] est à prononcer comme la jota espagnole, désigne une impuissance sexuelle due à des pratiques magiques. C'est, en outre, le titre d'un film célèbre de Sembene Ousmane, le réalisateur sénégalais.

3. Désigne, en français du Sénégal, parfois sous l'orthographe *khessal, une pratique qui consiste à éclaircir la couleur de la peau par application de certains produits.

4. Le *mbantamaré désigne un arbuste et les *mbapattes des séances de lutte entre amateurs. Ces deux termes appartiennent, comme les précédents, au vocabulaire du français du Sénégal.

dérer les ménagères comme une catégorie sociale, ce qui est parfaitement inconcevable ailleurs qu'en Afrique. Aucune norme, même internationale, ne permettra de résoudre ce type de problème.

La proposition de J. P. Cuq ne prend pas davantage en compte les problèmes d'ordre sémantique soulevés par un usage étranger de la langue française. Quelle norme internationale permettra de légiférer en matière de champs sémantiques ? On assiste, en effet, en français d'Afrique, à une véritable réorganisation de la langue dans ce domaine au point que l'on puisse parler aujourd'hui d'une autre vision du monde véhiculée par les locuteurs africains du français : les couleurs, les systèmes de parenté, les termes d'adresse, le vocabulaire de la fête, celui du sexe, de la prostitution, de l'habitat, des parties du corps, de l'agriculture, etc. ne sont pas du tout organisés comme ceux du français de France, ni comme celui du français de Belgique ou du Canada. L'adoption d'une norme internationale, par trop réductrice, serait peut-être le meilleur moyen de porter un coup fatal à cette belle vitalité qui caractérise le français hors de ses frontières originelles.

C'est sans doute du côté des interférences culturelles qu'il faut chercher l'explication première aux difficultés auxquelles se heurtent tous ceux qui, comme J. P. Cuq, sont à la recherche d'une solution universelle obéissant à une logique de type cartésien. S'agissant du rôle, de la place et de la nature du français en Afrique, il faut prendre en compte, du fait de la différence de statut accordé à la parole dans les sociétés occidentales et africaines, une autre distribution des fonctions du langage dans les sociétés à tradition orale où, par exemple, la fonction phatique joue un rôle beaucoup plus important que dans les autres, et qui dépasse largement le seul discours oral.

Dans ces conditions, on est en droit de se demander si cette norme francophone internationale, à condition qu'elle existe un jour, serait de nature à apaiser le sentiment d'insécurité linguistique dont souffre généralement le locuteur africain et que J. P. Cuq a bien raison de vouloir combattre. La réponse est malheureusement négative. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que cette norme, tout comme la norme académique actuellement en usage dans les systèmes éducatifs africains, est trop éloignée des pratiques langagières africaines quotidiennes. Ensuite, parce qu'elle continuera d'être imposée de l'extérieur avec toute la puissance de légitimation que lui confèrera son caractère international, dévalorisant par là-même toutes les pratiques locales qui ont encore tant de mal à se tailler un droit de cité. Enfin, parce qu'une norme internationale est par nature inadaptée aux situations locales auxquelles doit faire face une langue véhiculaire comme l'est le français en Afrique.

Refuser cette norme internationale n'équivaut pas à baisser les bras face aux coups de boutoir de la pidginisation mais nous pensons qu'il faut accepter de courir le risque de la régionalisation du français en Afrique tout en donnant aux systèmes éducatifs en place les moyens de conserver au français sa fonction de langue interafricaine et internationale. Pourquoi les exemples de l'espagnol ou de l'anglais qui se sont répandus aux quatre coins de la terre sans que l'on ait besoin de dissenter à perte de vue sur l'hispanophonie ou l'anglophonie ne seraient-ils pas bons à suivre ? Les défenseurs actuels de la francophonie universelle ne seraient-ils pas les derniers héritiers de la politique coloniale de la France, culturelle et linguistique, même lorsque leurs bons sentiments ne sont pas à mettre en doute ? Le français serait-il si fragile qu'il faille sans cesse le défendre contre toutes les atteintes de ses locuteurs étrangers ?

L'indispensable coexistence avec les langues africaines, par M. Ngalasso

TEXTE N° 24

En Afrique, le français est une langue parlée (et écrite) avec plus ou moins d'aisance et de maîtrise, épousant, comme cela est normal pour des locuteurs non natifs, des sons, des mots, des accents et des rythmes étrangers dus à l'influence des langues maternelles.

Comment gérer la pluralité des langues, et notamment la coexistence du français et des langues africaines ? Comment créer un espace culturel et éducatif équilibré où les langues nationales trouvent leur juste place ? Comment rentabiliser au maximum l'enseignement d'une langue non maternelle, appelée à jouer un rôle considérable en tant que langue de travail, sans porter atteinte au développement des cultures nationales portées par les langues africaines ?

Dans les années à venir, les progrès de la langue française en Afrique dépendront de sa capacité à jouer un rôle décisif, non seulement comme moyen de communication national, international et interafricain, mais aussi et surtout comme vecteur réel de développement dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'économie et de la vie sociale ; ils dépendront également de l'accueil que les francophones du Nord réserveront aux productions littéraires, artistiques et scientifiques en provenance des pays du Sud. Il faut instaurer un dialogue des cultures, et d'abord un dialogue des langues, dans des conditions à la fois réalistes et acceptables, en évitant la diffusion à sens unique, appauvrissante pour tous. Au-delà des discours et des « grand-messes » francophones, la véritable coopération entre les peuples trouve son fondement dans le respect mutuel, l'échange, la solidarité agissante.

La francophonie est un concept chargé d'ambiguïtés, et c'est à juste titre que l'on se demande si elle est un simple effet de mode, donc éphémère, ou si, au contraire, elle traduit une aspiration profonde, un mouvement du cœur et de l'intelligence appelé à durer, donc susceptible de changer véritablement la vie des peuples parlant français, entièrement ou partiellement, en termes de progrès économique et social. Est-elle un cadre ou un carcan ? Pour mieux comprendre la nature de l'interrogation, du moins en ce qui concerne le continent africain, préoccupé de son développement mais craignant toujours pour son identité culturelle fortement fragilisée par des décennies d'occupation étrangère, il est sans doute utile de ne perdre de vue

ni les conditions historiques ayant permis l'implantation de la langue française ni le contexte social et psychologique dans lequel elle évolue aujourd'hui.

La relation de l'Afrique à la langue française est récente (environ un siècle) mais déjà complexe et problématique. Héritage de l'ordre colonial, le français est la langue officielle d'une vingtaine d'États, c'est-à-dire la langue de l'administration, de la justice, de la grande presse et de l'enseignement à tous les niveaux. Ce n'est pas une langue étrangère ordinaire car, pour beaucoup, elle constitue le moyen le plus sûr d'accès au savoir et au pouvoir, donc d'ascension sociale. Langue dominante juridiquement mais minoritaire sociologiquement (puisque parlée par moins de 10 % de la population), elle pose au pédagogue un problème sérieux : doit-elle être utilisée comme véhicule exclusif de l'enseignement, surtout dans les premières années de l'enseignement ? Langue non ethnique, elle se présente, dans les situations plurilingues qui sont la règle dans les États africains, comme un facteur possible d'unification nationale. De là, à la fois, sa puissance et sa fragilité, son incontestable prestige et son incroyable impopularité. De là, aussi, cette attitude apparemment contradictoire des Africains à son égard, mélange feutré d'attirance et de méfiance, voire d'amour et de haine.

De son origine coloniale et de son prestige passé, le français a gardé quelques attributs caractéristiques : un vague esprit de domination et un grain d'intolérance entretenus, depuis Rivarol, par la certitude de sa supériorité intrinsèque sur les autres langues, notamment celles du tiers-monde, et, malgré quelques expériences africaines – pas toujours heureuses – en matière de politique linguistique, le sentiment de sa pérennité sur le continent noir. L'exploitation, consciente ou inconsciente, de ces mythes et préjugés est à l'origine de nombreuses querelles autour de la francophonie ; elle n'a pas rendu facile une solution juste et raisonnable du problème linguistique dans nombre d'États africains, pas plus qu'elle n'a favorisé, là où ailleurs, une expansion spectaculaire de la langue française. Il est vrai cependant que, passé le temps de la défiance et de la suspicion réciproques, on en est arrivé aujourd'hui à une vision plus équilibrée des rapports entre les cultures et les langues à l'intérieur même de la francophonie : la diversité culturelle et le droit des gens à la langue, à commencer par la langue maternelle, sont enfin reconnus comme une des bases raisonnables du dialogue entre les peuples.

On s'aperçoit, du même coup, qu'il est vain de vouloir justifier la place du français en Afrique par l'argument du nombre et de la qualité des langues locales dont certaines, comme le kiswahili, le hausa, le lingala, le sango ou le wolof, s'affirment, face aux langues de grande expansion mondiale, comme des moyens majeurs de communication, en particulier dans les milieux urbains. Ce qui paraît le plus intéressant à analyser, c'est sans doute

moins la complexité objective des situations linguistiques africaines que la manière dont celles-ci sont gérées par les États, dans l'exercice de leur souveraineté, eu égard aux intérêts de leurs peuples respectifs. Au demeurant rien ne prouve que l'utilisation d'une langue unique, fût-elle une langue mondiale, si elle favorise la cohésion nationale, soit une garantie de démocratie ou, tout simplement, de transparence de l'État.

Le français en Afrique est-il une langue étrangère ou une langue seconde ? C'est une autre fausse querelle. Disons qu'il est l'une et pas toujours l'autre ; que, dans tous les cas, et c'est la seule chose qui importe vraiment du point de vue de sa didactique, il est une langue non maternelle pour la grande majorité de ceux qui l'apprennent, presque exclusivement par le canal de l'école. Cela devrait suffire à fonder son enseignement sur une méthodologie appropriée et conséquente, qui tienne compte des besoins réels plutôt que supposés des usagers africains.

Existe-t-il un « français africain » ? Évidemment non, si on la conçoit comme une langue ou une variété de langue spécifique et uniformément distribuée sur l'ensemble d'un continent caractérisé par une extrême diversité géographique, culturelle et donc linguistique. Le français pratiqué en Afrique n'est pas une langue à part, car il ne possède ni l'autonomie ni l'autochtonie suffisantes pour le distinguer ou le séparer du français général. Il n'est pas davantage à confondre avec la variété pidginisée, corrompue, produite exclusivement par des non-lettrés, appelée en Europe « petit-nègre », en Afrique « petit-français », qui se développe totalement en marge de la norme du français commun.

ANALYSE

Linguiste africain et africaniste d'origine zaïroise, M. Ngalasso, professeur à l'université de Bordeaux III, est l'un des rares intellectuels africains, impliqué depuis de nombreuses années dans l'aventure francophone¹, à avoir réussi à dégager avec un sens admirable de l'objectivité et de la mesure le caractère très particulier du rôle, du statut et de la nature même du français en Afrique.

1. Puissance fragile et prestige impopulaire

Colosse aux pieds d'argile, la langue de Voltaire le frappe à la fois par sa puissance et sa fragilité, son prestige et son impopularité, autant de caractères contradictoires et pourtant tellement vrais pour qui connaît bien les diverses situations de langage en Afrique. A quoi est due cette perpétuelle dualité ? Tout d'abord aux conditions historiques dans

1. C'est ainsi, par exemple, qu'il a participé aux sept Tables Rondes des Centres, Départements et Instituts de Linguistique Appliquée d'Afrique Noire, organisées par l'AUPEF entre 1974 et 1987.

lesquelles la langue française a été introduite en Afrique : langue du colonisateur, elle a été imposée à des populations très diverses soumises à un carcan politique, militaire et économique extrêmement contraignant. Au départ, ce ne fut donc pas en termes de coexistence que se définirent les relations entre langues en présence mais bien en termes de rapports de force : d'un côté la langue d'un pouvoir d'origine étrangère, le français, de l'autre les langues, voire les dialectes, des populations asservies. Comment peut-on, dans ces conditions, ne pas entièrement donner raison à M. Ngalasso lorsqu'il allie le prestige à l'impopularité ? Prestige d'une langue de vainqueurs, véhicule d'une technologie aux pouvoirs magiques, impopularité d'un outil difficile à maîtriser mais que l'on destine néanmoins à remplacer tous ceux qui l'ont précédé. Ce clivage historique entre langues africaines et langue française, mal vécu par les intellectuels comme M. Ngalasso, lui-même écartelé entre son attachement à sa culture africaine et son goût pour la langue et la culture françaises, aggravé par le poids institutionnel de l'administration coloniale, a éclaté au grand jour lors des indépendances.

C'est bien à un constat de rupture, d'échec, de conflit autant linguistique que culturel qu'il faut donc se résoudre dans un premier temps. A ce sentiment de malaise que l'on a face à ce prestige impopulaire vient s'ajouter une seconde impression, tout aussi difficile à vivre, c'est celle de puissance fragile. Pourquoi a-t-on, soudain, la certitude que M. Ngalasso perçoit la réalité linguistique avec une douloureuse acuité ? Parce que force est de constater que malgré toutes les déclarations officielles, toutes les « grand-messes » auxquelles il est souvent donné d'assister depuis plus de trente ans aux sociolinguistes du domaine africain francophone, le français reste et demeure la langue d'une élite, d'une infime partie des populations d'Afrique. Face aux problèmes posés par le développement dans des domaines aussi importants que l'éducation, la technologie, l'économie et l'organisation sociale, que peut apporter le français à l'Afrique ? Pas grand chose dans les conditions actuelles de son fonctionnement et ceci se pose de plus en plus en termes de coût. M. Ngalasso a parfaitement raison d'insister sur la nécessité qu'il y a à rentabiliser l'enseignement du français. A quoi peuvent servir les sommes colossales (plus de 30 % des budgets nationaux dans la plupart des cas) englouties depuis plus de trente ans dans les systèmes éducatifs africains, en rénovation permanente et toujours en crise, si elles ne permettent pas un meilleur développement ? S'est-on déjà sérieusement interrogé sur la disproportion de plus en plus importante entre les énormes efforts consacrés par les États, y compris la France, et les résultats atteints ou même l'utilité pratique du français pour un meilleur devenir de l'homme africain ? C'est bien en termes de rentabilité qu'il faut poser ce problème.

2. La recherche d'un équilibre

Malgré ce double handicap de la langue française (impopularité et fragilité), qu'il dénonce ici avec force, et peut-être même grâce à lui, M. Ngalasso continue de nourrir le rêve impossible de l'équilibre et de la convivialité. Au temps de la défiance et de la suspicion réciproques, c'est-à-dire entre français et langues nationales, aurait succédé celui du respect des langues et des cultures africaines. Ce changement se manifesterait par la reconnaissance du droit à l'existence des langues nationales face au français. On peut signaler à ce propos que M. Ngalasso a longuement insisté dans d'autres textes, légèrement postérieurs à celui-ci, comme l'article publié en 1990 dans le n° 2 de la revue *Les langues modernes*, sur la notion de droit linguistique.

« Le droit à la langue, affirme-t-il dans cet article, est incontestablement un des droits essentiels de l'homme. Qui nierait que la pratique d'une langue soit l'un des attributs les

plus naturels et les plus nécessaires qui soient donnés à l'homme dans sa dimension à la fois sociale et psychologique ? C'est par la langue, mieux que par tout autre moyen langagier (geste, mimique, etc.), que l'homme communique, s'exprime, rêve et crée. Le droit à la langue va bien au-delà du droit à la parole, qui en est une forme d'actualisation et appartient à la catégorie des inviolables. »

Et, plus loin, M. Ngalasso de préciser sa pensée :

« Les droits linguistiques des individus peuvent être résumés ainsi :

1. Tout individu a le droit de vivre et de s'épanouir dans sa langue maternelle.
2. Tout citoyen a le droit d'accéder à la langue officielle ou à l'une des langues officielles de son pays.
3. Chacun a le droit d'apprendre librement n'importe quelle langue étrangère. »

Droit à la langue et développement harmonieux d'un nouvel équilibre social vont donc de pair, selon M. Ngalasso, et ceci s'inscrit dans son texte en réaction brutale contre les arguments de nombreux auteurs pour qui le français est le gage d'avenir des constructions nationales africaines, d'une part face à la pluralité, d'autres diraient à la balkanisation, linguistique africaine et d'autre part face à l'incurie politique des Africains, le français étant, évidemment, la langue de la démocratie.

Cette place privilégiée accordée au droit dans le domaine linguistique ne semble pas de nature, en Afrique moins qu'ailleurs, à régler de façon durable, et surtout constructive, le problème des langues sur le continent.

3. Français langue étrangère ou seconde ?

C'est par son refus de faire la distinction entre FLE et FLS que M. Ngalasso prête d'abord le flanc à la critique, celle du sociolinguiste mais également celle du didacticien. En effet, dans tous les États qui constituent l'Afrique noire francophone, et principalement pour des raisons historiques fort bien suggérées par l'auteur dès le début de son article, on ne peut parler de FLE à propos du français à partir du moment où continue de peser très fort sur ses usagers le poids de l'institution présente dans tous les rouages, publics et privés, de l'État. Quand il neutralise la distinction FLE/FLS, M. Ngalasso insiste sur le fait que le français, quel que soit son statut, n'est presque jamais la langue maternelle des élèves. Il accorde donc la primauté à l'aspect didactique de la question mais son point de vue n'est pas acceptable d'un point de vue sociolinguistique.

En effet, reconnaître le caractère second du français en Afrique, ce serait accepter de prendre en compte l'héritage colonial, sous toutes ses formes intangibles, tandis que le nier en se limitant à l'affirmation du caractère étranger de cette langue, ce serait adopter un point de vue plus radical, proche de ce que M. Houis dénommait l'intégrationnisme¹, attitude qui ne semble pas correspondre à la réalité sociale, politique et même linguistique de la partie francophone du continent africain. Qu'on le veuille ou non, le français n'est pas une langue étrangère à l'Afrique ni en Afrique, la preuve en étant fournie par le côté passionné, sinon passionnel, des débats qui le concernent sur le terrain. Neutraliser la distinction FLE/FLS équivaut encore à s'exposer à des erreurs de stratégie méthodologique et peut donc être lourd de conséquences didactiques. En effet, le caractère second du français, si on a la sagesse et le réalisme de le reconnaître partout où il existe parce qu'il correspond à une réalité linguistique, infère des pratiques pédagogiques différentes de celles qui président à l'enseignement-apprentissage d'une simple langue étrangère.

1. Dans le rapport intitulé *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, signé avec R. Bole Richard.

C'est, en particulier, par la prise en compte du fait francophone, tel qu'il se manifeste à travers le vécu linguistique, et peut-être même déjà culturel, des apprenants africains, que va se traduire l'avènement de cette « méthodologie appliquée » que M. Ngalasso appelle de tous ses vœux mais qu'il se garde bien de définir. C'est par exemple en rétablissant la bonne vieille leçon d'élocution à partir d'un support modernisé, comme la bande dessinée relayée dans certaines méthodes par l'affiche murale, que le maître parviendra à intéresser davantage les apprenants qui lui sont confiés en les faisant parler sur un thème avant de leur imposer, sous forme de dialogue ou de tout autre moyen de départ d'une leçon de langage, un contenu linguistique (phonique, grammatical et lexical) dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il demeure indispensable, passage obligé de toute acquisition réelle d'une compétence de communication. Mais cette libération de l'expression, préalable aux traditionnelles phases de présentation, d'exploitation et même – pourquoi ne pas avoir le courage de l'admettre ? – de fixation et de mémorisation, passe nécessairement par le recours au vécu linguistique de l'apprenant que seul lui permet le caractère second du français en Afrique : emprunts de sa langue maternelle au français et phénomènes d'aller-retour entre langue d'accueil et langue étrangère, recours à l'environnement socioculturel francophone (quand il existe) à partir des enseignes, des panneaux indicateurs ou publicitaires, des cartes de restaurant affichées à l'extérieur des établissements, des cinémas, des émissions de radio et de télévision, etc.

Ne pas reconnaître la différence qui existe entre FLE et FLS, c'est aussi, sur le plan sociolinguistique, ignorer que parallèlement au cadre institutionnel dans lequel évoluent les élèves africains auxquels fait implicitement référence M. Ngalasso, il existe d'autres lieux, partout en Afrique, où l'on peut être amené à apprendre et à utiliser le français : la rue, les hôtels, les aéroports, les ports, les boutiques, etc. Pour beaucoup d'usagers, le français est donc bien devenu une langue seconde de plus en plus nécessaire à un nouveau type d'organisation sociale. On assiste même, dans certaines situations particulières, au développement de variétés de français jusque-là parfaitement inconnues en Afrique. C'est ainsi qu'au Sénégal, autour de la dizaine d'hôtels qui ont été récemment ouverts sur la Petite Côte, à une centaine de kilomètres au sud de Dakar, est apparu un français que l'on pourrait qualifier de « club-méditerranéo-lectal », parlé par des locuteurs masculins entre 12 et 25 ans, n'ayant pas ou peu fréquenté l'école, mais dotés néanmoins d'un parler français très alerte, proche, sur le plan de la prononciation, de la norme parisienne populaire et remarquable par le caractère branché de son lexique en même temps que par les nombreuses marques de fossilisation qu'il porte : expressions figées détournées de leur sens et employées hors de propos (Ex. : « Il ne faut pas mettre le feu au lac » pour « Il ne faut pas attacher une plus grande importance que cela à telle ou telle question », phrase entendue à plusieurs reprises, trop souvent pour qu'on puisse l'attribuer à une pratique idiosyncrasique), thèmes récurrents (solidarité entre les peuples et les cultures, plaidoyer contre le racisme), stratégies interactives répétitives (appel au sentiment de culpabilité qui est censé être éprouvé par le touriste français en vacances dans un pays pendant si longtemps asservi par la France, sous-développement et chômage), etc.

4. La troisième voie

Le refus du français africain affirmé brutalement par M. Ngalasso dans cet article est dû sans doute à une analyse beaucoup trop floue de la vraie nature du français : « Existe-t-il un "français africain" ? [les guillemets sont de l'auteur] Évidemment non, [continue-t-il] si on la conçoit comme une langue ou une variété de langue spécifique et uniformément distribuée sur l'ensemble d'un continent caractérisé par une extrême diversité géographique, culturelle et donc linguistique. »

Contrairement à ce qui est dit ici, il existe bien un français d'Afrique qui paraît être le seul trait d'union possible entre les langues et les cultures en présence sur le continent africain. Ce n'est ni en termes d'aménagement linguistique, ni en termes de politique linguistique que sera résolu le problème des rapports entre les peuples pour des raisons que M. Ngalasso a bien fait ressortir au début de son article :

- les conditions historiques de l'implantation du français sur le continent africain ;
- le fait que le français, d'une certaine manière, accentue pour ceux qui n'y ont pas accès, les processus de paupérisation et de sous-développement ;
- les mauvais résultats d'une politique scolaire qui ne parvient à couvrir qu'une petite partie des populations africaines puisque les taux de scolarisation sont en baisse par rapport à ceux de l'accroissement démographique.

Les missions officielles confiées au français ne sont pas près de parvenir à surmonter ces trois obstacles mais la situation est en train de se débloquer toute seule. En effet, se développe un français autonome et autochtone qui se distingue et se sépare du français général sans pour autant, comme semble le craindre M. Ngalasso, se confondre avec « une variété pidginisée, corrompue ». Celle-là existe bien dans tel ou tel quartier d'Abidjan ou de Kinshasa mais il ne s'agit déjà plus d'un français puisqu'il se veut un moyen d'expression spécifique obéissant à une contre-norme et relevant d'une volonté identitaire particulière, plus sociale que culturelle. En revanche, le français d'Afrique, tel que le pratiquent les écrivains comme A. Kourouma et beaucoup d'autres encore, est l'expression la plus achevée de cette symbiose dont rêve M. Ngalasso dès le premier paragraphe de son article lorsqu'il parle du français « épousant des sons, des mots, des accents et des rythmes étrangers. » Ce n'est donc pas exclusivement en termes de droit, contrairement à ce qu'a pu laisser croire trop longtemps une sociolinguistique africaine fondée généralement sur une approche descriptive des situations de langage, mais en termes de sentiments linguistiques que se pose l'avenir : ceux que le locuteur africain entretient avec la langue française et qui pourraient bien, un jour, se traduire par un mariage que semble pressentir M. Ngalasso. Cette attitude ambiguë (encore que le mariage soit d'abord une institution sociale avant d'être un acte d'amour !) est commune à la plupart des intellectuels africains, et plus particulièrement aux sociolinguistes de terrain, victimes d'une double contradiction :

- celle de la fascination-irritation exercée par la langue française, mélange de haine et d'amour qui fait les grandes passions. Et pourquoi la linguistique échapperait-elle à cette vicissitude ?

- celle d'une analyse sociolinguistique de type descriptiviste fondée sur de grands concepts comme ceux de développement, d'identité culturelle, de droit à la langue, de gestion sociale, mais qui ne fonctionnent pas toujours selon les mêmes lois sous toutes les latitudes. En effet, au cœur des situations linguistiques africaines se trouve l'usager qui refusera à tout jamais de se laisser enfermer dans un moule qui n'est pas le sien.

Les caractères universels que certains veulent donc reconnaître au français, non pas tant parce qu'ils y croient mais parce qu'ils sont bien commodes pour établir des lois générales, ne sont pas acceptables et M. Ngalasso a raison de les refuser. Pour lui, intellectuel africain, les valeurs ainsi attribuées à la langue française ne sont que mythes et préjugés : ni véhicule obligé de la démocratie, ni ciment indispensable à toutes les unités nationales africaines, le français fait néanmoins partie des réalités africaines.

Mais parviendra-t-on toujours pour autant à le défendre, si tant est qu'on en ait envie et qu'il en ait besoin, en l'acceptant et en le rejetant tout à la fois comme semble le faire ici M. Ngalasso ? Certainement pas. Le développement à venir des États africains doit-il

se concevoir en français ou dans les langues nationales ? Il faut apporter des réponses claires et définitives à des questions aussi simples et fondamentales.

Vouloir, selon des principes cartésiens, respecter scrupuleusement les langues et les cultures en présence n'est pas réaliste. En Afrique, comme dans le reste du monde, l'avenir est au métissage : la langue française se fera africaine ou bien elle se défera. Pour aller plus loin dans cette direction, il ne faut pas en rester à l'expression de vérités trop générales mais tenter de découvrir les points de rencontre de prédilection de l'Afrique et du français : le temps des « grand-messes » est terminé, c'est M. Ngalasso qui le dit, celui des trop beaux discours également.